



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 108 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 2 novembre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 novembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

#### LA LOI CORRECTIVE DE 2001

**L'hon. Don Boudria (au nom de la ministre de la Justice)** propose que le projet de loi C-40, Loi visant à corriger des anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à y apporter d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, il s'agit d'un projet de loi qui corrige en grande partie les différences entre les versions française et anglaise, ainsi que d'autres questions administratives. Les amendements proposés par le comité ont tous été insérés dans le projet de loi. Je demande le consentement unanime pour l'ordre suivant. Je propose:

Que le projet de loi soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, que rapport en soit fait sans propositions d'amendement, et que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

• (1005)

**Le vice-président:** Le leader du gouvernement à la Chambre des communes a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est réputé lu une deuxième fois, étudié en Comité, rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LES EAUX DU NUNAVUT ET LE TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE DU NUNAVUT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**Le vice-président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat de troisième lecture sur le projet de loi parce qu'il est très important pour les habitants du Nunavut. Il établit l'Office des eaux et le Tribunal des droits de surface comme institutions gouvernementales. C'est là une autre étape sur le cheminement qui va des accords territoriaux du Nunavut à l'installation d'un gouvernement territorial complet

Ces mesures législatives n'ont rien de neuf, en ce sens que les dispositions sont semblables à celles qui existent déjà dans la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur les eaux du Yukon, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois qui ont progressivement confié aux habitants des territoires la propriété des ressources et la responsabilité de leur gestion.

Le projet de loi reconnaît des droits spéciaux aux Inuit concernant les eaux qui se trouvent à la surface ou dans le sous-sol des terres inuit, ou qui traversent celles-ci. Il interdit également à l'office de délivrer, de renouveler ou de modifier un permis relatif à une activité—utilisation des eaux ou rejet de déchets—de nature à modifier de façon importante la qualité, la quantité ou le débit des eaux traversant une terre inuit, à moins qu'une indemnisation ne soit convenue à l'avance au titre des dommages susceptibles de se produire.

Le projet de loi est conforme aux autres dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Il autorise l'office à approuver l'utilisation des eaux et le dépôt de déchets au Nunavut. Il prévoit que les Inuit proposent quatre candidats à l'Office des eaux, soit la moitié des membres de ce dernier.

Il exige que l'inuktitut soit utilisé par l'office quand on le lui demande. Il exige que l'office accorde l'importance voulue à la culture, aux coutumes et aux connaissances des Inuit dans l'établissement de ses règles de procédure et dans la détermination des facteurs qu'il doit prendre en considération pour arriver à l'indemnisation appropriée lorsqu'un projet ou une activité approuvés risquent d'altérer substantiellement la qualité, la quantité ou le débit de l'eau.

### *Initiatives ministérielles*

Il établit en matière de gestion des eaux les fonctions suivantes, qui n'étaient pas couvertes par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut mais qui existent dans la loi actuelle sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest. Cela fait des années, depuis la création de l'Office des eaux, que ces règles ne sont pas claires, occasionnant des difficultés administratives.

Le projet de loi définit clairement le rôle joué par le ministre et le gouverneur en conseil dans l'octroi des permis, la planification de l'utilisation des eaux, la détermination de la portée des conditions dont sont assortis les permis et l'établissement de qui, à part les Inuit, a droit à une indemnisation.

Il prévoit des inspections et des mesures d'exécution. Il prévoit un processus d'appel des décisions en matière d'octroi de permis. Il convient de signaler qu'aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire pour mettre en oeuvre les fonctions susmentionnées. Elles sont toutes assumées par l'office sur une base intérimaire.

Par ailleurs, le projet de loi reconnaît que l'Office des eaux doit travailler en étroite coopération avec la Commission d'aménagement du Nunavut pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire dans la mesure où ils concernent les eaux. Il doit également travailler en liaison avec la Commission d'examen des projets de développement du Nunavut pour l'examen des répercussions socio-économiques et environnementales des projets de développement mettant en cause les eaux du Nunavut.

Les audiences et les activités de l'Office sont ouvertes au public car le registre des demandes et les décisions écrites sont mis à la disposition du public.

Comme je l'ai dit au début, c'est un pas en avant vers l'autonomie gouvernementale du Nunavut. Au nom du ministre, je tiens à remercier le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Nord et des ressources naturelles pour avoir étudié le projet de loi si rapidement au cours des deux ou trois dernières semaines.

● (1010)

Je tiens également à féliciter le président de ce comité et, en particulier la députée du Nunavut qui oeuvre au sein de ce comité avec plusieurs de nos collègues. Nous sommes tous heureux de présenter ce projet de loi en troisième lecture et nous espérons qu'il sera adopté rapidement ce matin par la Chambre.

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'interviens au nom de la population de Cariboo—Chilcotin dans le débat sur le projet de loi C-33, intitulé Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Le projet de loi vise à mettre en oeuvre certaines dispositions de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut conclu en 1993 relativement à la gestion des eaux et à la création d'un Tribunal des droits de surface pour le territoire du Nunavut.

En tant que parti, l'Alliance canadienne a clairement diagnostiqué des problèmes, principalement d'ordre financier, en ce qui concerne la création du territoire du Nunavut. Toutefois, le Nunavut étant maintenant chose faite, cette mesure législative s'est trop longtemps faite attendre, et elle présente le cadre juridique de l'Office des eaux du Nunavut, qui existe déjà depuis six ans.

Il est intéressant de constater que l'on assiste souvent à la mise en oeuvre de politiques bien avant l'adoption d'une mesure législative par la Chambre des communes. C'est vérifiable non seulement dans le cas du Nunavut, mais aussi en ce qui concerne la politique fiscale, selon des plaintes que j'ai entendues de la part d'avocats fiscalistes.

Le projet de loi en est à l'étape de la troisième lecture et sera adopté sous peu, presque six ans trop tard, mais je suppose que mieux vaut tard que jamais.

L'Office des eaux du Nunavut est investi de pouvoirs comparables à ceux de l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest. Le mandat principal de l'office consiste à favoriser la conservation et l'utilisation des eaux dans le cadre d'un processus d'attribution de permis, ainsi que le dépôt de déchets. Il est interdit à l'office de délivrer, de renouveler ou de modifier un permis relatif à une activité—utilisation des eaux ou projet de déchets—de nature à modifier de façon importante la qualité, la quantité ou le débit des eaux traversant une terre inuite, à moins que le demandeur de permis ait conclu avec les Inuits un accord d'indemnisation relativement aux pertes ou dommages.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien conserve le droit de nommer et de libérer les membres du conseil, de délivrer et d'abroger des permis, ainsi que d'exproprier des terres. Cette pensée donne le frisson. Le pouvoir de nommer les membres des conseils est un des traits distinctifs des libéraux. Ils adorent ce genre de chose. Lorsqu'ils sont au pouvoir, les libéraux cherchent toujours à s'arroger dans les mesures législatives le privilège de faire du favoritisme politique. Il est à espérer que la population du Nunavut n'acceptera pas que ce pouvoir du ministre serve à ériger un système de nominations fondées sur le favoritisme.

Je crois comprendre que, suite aux audiences récemment terminées du comité, le projet de loi a été modifié de façon à donner au ministre un délai de 45 jours pour approuver ou refuser l'octroi de permis pour l'utilisation des eaux dont j'ai parlé. Le ministre peut aussi suspendre une décision pour une période de 45 jours. J'espère que le ministre libéral ne prendra pas avantage de ce généreux délai et qu'il ne laissera pas les collectivités locales pâtir en attendant une décision d'Ottawa.

L'Alliance canadienne, comme son prédécesseur, le Parti réformiste, a toujours préconisé des gouvernements plus petits et allégés. Le projet de loi cède au gouvernement local des responsabilités qui, autrement, relèveraient des fonctionnaires fédéraux. Les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient les politiques qui investissent les gouvernements locaux du pouvoir de prendre décisions sur des questions de nature locale.

Nous continuerons d'honorer les traités existants et, compte tenu de la nécessité de fournir un cadre à une entente déjà conclue par le Parlement, nous sommes en faveur du projet de loi.

L'Alliance canadienne a exprimé des préoccupations relativement aux coûts financiers et, dans certains cas, au chevauchement des services du fait de la création du Nunavut. Ce territoire, qui reçoit annuellement 580 millions de dollars au titre des transferts, estimait qu'il ferait un déficit de 12 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002 et réclamait davantage de crédits fédéraux. Les paiements de transfert représentent environ 90 p. 100 du budget du territoire. Cela revient à 25 000 \$ environ, par habitant du territoire.

La création du Nunavut a donné lieu à de nombreux problèmes, et l'opposition officielle se préoccupe de ces problèmes. Nous tenons à ce qu'ils soient abordés de façon responsable. Nous appuierons néanmoins le projet de loi C-33.

*Initiatives ministérielles*

•(1015)

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-33. Le caucus néo-démocrate l'appuie fermement depuis le début. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'appuyer la décision très importante d'aider le nouveau territoire du Nunavut à assumer son autonomie et à exercer le contrôle sur la gestion des eaux, l'aménagement du territoire et d'autres questions connexes.

Les députés néo-démocrates ont suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. Cet intérêt remonte bien avant le dépôt du projet de loi à la Chambre. Nous remarquons avec intérêt qu'aussi loin qu'en 1966, lors de la 35<sup>e</sup> législature, un projet de loi semblable, le projet de loi C-51, avait été déposé et était malheureusement mort au *Feuilleton*. Le projet de loi C-62, déposé lors de la 36<sup>e</sup> législature, avait essentiellement la même portée et le même contenu et visait les mêmes objectifs; il est également mort au *Feuilleton*. En d'autres termes, la population du Nunavut attend patiemment depuis des années de voir ce projet de loi passer par toutes les étapes de la Chambre des communes.

Il y a lieu de souligner que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut prévoyait l'établissement d'offices ayant pour mandat, à titre d'organismes publics, d'examiner l'aménagement du territoire, l'utilisation de l'eau et les impacts environnementaux dans les deux ans de la ratification de l'accord. C'était en juin 1993. Rien n'a encore été fait. C'est scandaleux.

Les questions relatives aux droits de surface devaient également relever d'un organisme semblable dans les six mois de la ratification de l'accord en juin 1993. Nous accusons presque dix ans de retard dans l'exécution de cette importante loi habilitante, qui, essentiellement, investit l'Office des eaux du Nunavut du pouvoir de rendre des décisions importantes concernant l'utilisation de l'eau et le dépôt de déchets dans les eaux territoriales du Nunavut.

C'est une question que la plupart des gens comprennent. En fait, c'est depuis que nous avons commencé à rédiger des codes de conduite ou de pratique qu'il est question de droits de regard sur les eaux. Dans la Grande Charte de 1215, il est expressément question des droits sur les eaux et de l'utilisation de l'eau. C'est un point sur lequel doivent se pencher et légiférer toutes les démocraties et sociétés libres, vu son importance. L'eau étant un produit indispensable, les populations qui habitent le long de cours d'eau doivent savoir que ceux qui sont en amont traitent la ressource de façon équitable.

Après avoir travaillé avec la population du Nunavut, des députés néo-démocrates ont présenté des amendements à l'étape de l'étude en comité. Des représentants de la population du Nunavut ont comparu devant le comité et ont présenté des arguments convaincants en faveur de choses qu'ils voulaient voir ajouter au projet de loi. La seule amélioration contenue dans le projet de loi, et je reconnais volontiers qu'il s'agit d'une amélioration par rapport aux projets de loi C-51 et C-52, est la présence d'une disposition de non-dérogation. C'est important. La présence d'une clause de non-dérogation est devenue pratique courante pour tout ce qui concerne les droits des autochtones. La présence de cette disposition fait en sorte que rien dans le nouvel accord ne déroge ou porte atteinte de quelque façon que ce soit aux droits garantis par la Charte des droits et libertés ou par la Constitution. Aucun document ne peut priver les peuples autochtones de ces droits.

Nous avons cependant dénoncé le fait, et l'un des amendements que nous avons proposés portait là-dessus, que la disposition de non-dérogation contenue dans le projet de loi C-33 est différente des

dispositions similaires contenues dans les lois adoptées récemment à l'égard des autochtones. Nous nous sommes interrogés, comme la population du Nunavut, sur les raisons de cette différence. Il était tout à fait naturel que la population du Nunavut présume que cette disposition avait été modifiée dans un but précis.

On peut présumer que lorsqu'une personne pose un geste, elle le fait dans un but précis. De même, on peut présumer que le gouvernement s'attendait que les dispositions qu'il a mises dans le texte auraient un certain résultat et qu'il a choisi d'y déroger.

•(1020)

Nous avons recommandé que la disposition de non-dérogation contenue dans le projet de loi C-33 soit rédigée dans les termes suivants:

Aucune disposition du projet de loi ne primera sur les droits—ancestraux ou issus de traités—garantis aux peuples autochtones du Canada par la Loi constitutionnelle de 1982.

La proposition d'amendement était simple et claire, mais le comité ne l'a malheureusement pas retenue.

Nous avons fait plus que proposer une disposition de non-dérogation. À l'étape du comité, des députés néo-démocrates ont recommandé d'inclure, en plus de la disposition de non-dérogation, une disposition d'interprétation positive, de sorte que, en cas d'ambiguïté d'une disposition du projet de loi, cette disposition soit toujours interprétée de la façon la plus favorable possible pour les autochtones. Cela nous paraissait important. Il s'agissait en quelque sorte d'une sauvegarde qui aurait rassuré la population du Nunavut au cas où le projet de loi aurait été contesté en justice ou dans l'éventualité où une disposition aurait fait l'objet de deux interprétations différentes. La disposition d'interprétation positive aurait aidé les arbitres à adopter une ligne de conduite plus positive à l'endroit de la population du Nunavut. Malheureusement, le comité a aussi rejeté cette proposition et nous avons dénoncé sa décision.

Nous soulignons aussi que le projet de loi C-33 est essentiellement une étape vers l'autonomie gouvernementale du Nunavut, pour ce qui est du contrôle de l'utilisation qui est faite de ses terres et de ses eaux et des compétences à cet égard. Aux termes du projet de loi, le ministre conserve toutefois un droit ou un pouvoir de signature ultime par rapport aux licences et aux permis accordés au Nunavut. Autrement dit, l'Office des eaux du Nunavut peut délivrer un permis à la société Echo Bay Mines ou à n'importe quelle institution souhaitant obtenir un permis concernant l'eau, mais celui-ci doit être signé par le ministre. En d'autres termes, Ottawa, le gouvernement fédéral central, conserve encore le contrôle ultime, le droit de veto sur tout ce que font les habitants du Nunavut.

Dans un amendement, nous avons proposé que les pouvoirs conférés au ministre en vertu de cet article prennent fin au 10<sup>e</sup> anniversaire de la signature de l'accord, non pas de l'entrée en vigueur du projet de loi, mais de la signature de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut, en juin 1993. Autrement dit, en juin 2003, les pouvoirs du ministre cesseraient d'exister, et la population du Nunavut déciderait elle-même de l'utilisation qui sera faite de ses terres et de ses eaux sur son territoire. J'estimais qu'il s'agissait d'un amendement très raisonnable et je m'attendais à qu'il reçoive l'appui de mes collègues, même ceux d'en face, et notamment celui de la députée du Nunavut qui fait partie du comité. Je pensais qu'elle serait très intéressée à voir ce pas franchi vers une véritable autonomie gouvernementale et une véritable autodétermination. Cet amendement a aussi été rejeté. Nous avons essayé d'être raisonnables, mais aucune de nos tentatives n'a réussi.

*Initiatives ministérielles*

Nous n'avons pas réussi non plus à inclure une dernière chose dans le projet de loi C-33. Le gouvernement du Canada peut encore percevoir des droits ou des frais de tout utilisateur des eaux au Nunavut. Aucune exemption n'est prévue à cet égard. Nous avons proposé un amendement qui aurait permis au gouvernement d'exiger des droits de permis ou de licence de la société Echo Bay Mines ou de tout autre groupe d'utilisateurs, mais nous voulions nous assurer qu'il ne puisse exiger des droits des habitants du Nunavut qui utilisent l'eau coulant sur leurs terres. C'est exactement ce qui est visé dans cet accord. Si les gens du Nunavut voulaient lancer une entreprise de mise en bouteilles d'eau à titre d'agence de développement économique, ils devraient payer des droits à Ottawa pour l'utilisation de leur propre eau. Est-ce là l'autonomie gouvernementale? Est-ce là l'autodétermination? Est-ce là ce que cela signifie d'avoir le contrôle de ses ressources et de son territoire? Cela me semble absurde.

Monsieur le Président, comme vous possédez de l'expérience dans le hockey, vous comprenez sans doute l'analogie qui a été utilisée au comité. Les personnes qui se sont présentées devant le comité ont affirmé que, si elles voulaient inonder la patinoire dans leur collectivité, elles devraient payer des droits à Ottawa pour faire pomper l'eau de la rivière pour que leurs enfants puissent jouer au hockey à un endroit où il y a beaucoup de glace et d'eau. Cela nous a semblé absurde. En leur nom, nous avons proposé une modification que nous estimions raisonnable, prévoyant que le gouvernement du Canada impose des droits d'utilisation, des frais de service ou des droits d'immatriculation, sauf pour les eaux se trouvant en terres inuites ou les traversant.

• (1025)

En d'autres termes, sur les terres de l'État, le gouvernement pourrait carrément imputer à sa guise n'importe quels droits à n'importe qui. Il pourrait imposer des frais aussi élevés que le marché pourrait le supporter et presser le citron des citoyens au maximum. Toutefois, il ne faudrait pas imputer des frais aux citoyens de ces collectivités pour le droit de préparer des glaçons dans leur propre réfrigérateur. C'est ridicule et cela n'a d'ailleurs pas réussi.

Nous avons éprouvé une certaine frustration lors de l'étude en comité. Nous voulions appuyer le projet de loi C-33 et étions d'accord avec le ton, le contenu et la perspective de cette mesure législative. Toutefois, nous étions terriblement frustrés que le bon sens n'ait pas prévalu dans ces quelques cas.

Ceci dit, nous devons maintenant soit poursuivre le travail entrepris avec une mesure législative qui ne répond pas à toutes les demandes, soit retarder le processus et refuser d'accéder à une demande que les citoyens du Nunavut ont exprimée depuis de nombreuses années. Compte tenu de cette situation, le caucus du NPDP votera, à la présente étape, en faveur du projet de loi C-33.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole, aujourd'hui, sur le projet de loi C-33, Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, au nom de mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier qui, malheureusement, ne peut être des nôtres aujourd'hui.

Ce projet de loi représente ni plus ni moins la mise en oeuvre de certains éléments de l'Accord sur les revendications territoriales, conclu entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Le projet de loi dont est actuellement saisie la Chambre complète ainsi les derniers aspects de cette entente historique. Ce traité fut

ratifié et mis en oeuvre le 9 juillet 1993 par la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La position favorable du Bloc québécois à l'adoption de ce projet de loi s'inscrit dans l'attitude, depuis longtemps affichée par notre formation politique, à l'égard de l'autogestion et de la responsabilité des communautés autochtones.

Il m'apparaît impossible de nous opposer au processus d'adoption rapide de ce projet de loi, puisqu'il correspond aux attentes et aux visées des nations et des communautés impliquées.

Par contre, je tiens à déplorer l'attitude habituelle, traditionnelle du gouvernement libéral, qui refuse systématiquement la considération positive des propositions d'amendement provenant des partis de l'opposition.

En effet, une fois de plus, à l'étape de l'étude en comité, le gouvernement s'est opposé à toutes les requêtes provenant des députés de l'opposition visant à modifier, pour le mieux, le projet de loi dont il est actuellement question.

Il s'agit là d'une attitude méprisante généralisée de la part du gouvernement, qui bâillonne même ses propres députés. Cette tendance de la part du gouvernement n'a pas sa place, surtout lorsqu'il est question de l'étude d'un projet de loi qui vise à améliorer le sort des communautés autochtones. Cette partisanerie de mauvais aloi, cette partisanerie à outrance, témoigne de l'étroitesse d'esprit et du manque de vision des membres du parti ministériel.

Mais bon, trêve de critiques, on pourrait ainsi discourir pendant des heures sur l'attitude traditionnelle et les manoeuvres du gouvernement, mais on sait déjà que rien ne pourra changer l'orientation déplorable que donne le gouvernement, depuis nombre d'années, au processus législatif.

Revenons plutôt à l'essentiel du propos. En 1996, une version similaire du projet de loi avait été présentée, à laquelle, d'ailleurs, s'étaient vivement opposés les Inuits du Nunavut-Tungavik, parce que celle-ci ne respectait ni la lettre ni l'esprit du traité.

Or, il semble bien que la présente version du projet de loi ait été corrigée et tienne mieux compte des aspirations des Inuits du Nunavut.

Toutefois, j'émetts néanmoins quelques réserves qui n'ont pu être abordées exhaustivement à l'étape de l'étude en comité, quant à certaines dispositions du projet de loi qui ne semblent pas répondre, à première vue, aux aspirations réelles des Inuits.

De la même manière, j'ose espérer que l'application de cette loi le sera avec une certaine dose de flexibilité et un grand discernement, relativement au pouvoir du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de nommer les membres de la direction de l'Office des eaux du Nunavut.

Connaissant la propension du gouvernement de nommer à des postes clés des gens, disons, intimement liés au pouvoir en place, il importerait, pour le ministre, de garder à l'esprit l'objectif fondamental de l'application de cette législation, qui consistera avant tout à protéger les intérêts des Inuits du Nunavut.

Dans cette perspective, le Bloc québécois est heureux d'appuyer l'adoption, en troisième lecture, de ce projet de loi, et nous réitérons notre disposition à travailler de concert avec le gouvernement, pour répondre avec célérité aux désirs de gouvernance fort légitimes des Inuits du Nunavut.

*Initiatives ministérielles*

•(1030)

[Traduction]

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-33 à l'étape de la troisième lecture, et de parler au nom de mon collègue dans la Coalition, le député d'Edmonton-Nord qui est notre porte-parole pour les affaires autochtones.

Il y a longtemps que nous attendions ce projet de loi qui, lorsqu'il aura pris force de loi, permettra au Nunavut de se pourvoir d'institutions pour arriver à s'autogouverner.

Des lois similaires ont été adoptées pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Même s'il n'est pas parfait et qu'on aurait peut-être dû envisager d'y apporter d'autres modifications, comme l'ont fait observer certains de mes collègues un peu plus tôt, le projet de loi C-33 reste tout de même plus utile que pas de loi. Il profiterait aux habitants du territoire auxquels il va s'appliquer.

Ce projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut qui a été adopté en 1993. Il énonce la réglementation concernant l'Office des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, et notamment les pouvoirs en matière d'inspection et de contrôle de l'Office des eaux. Il précise également les compétences respectives de l'Office des eaux et du Tribunal des droits de surface.

Le projet de loi comporte deux parties. La première concerne l'Office des eaux du Nunavut et la seconde, le Tribunal des droits de surface du Nunavut. L'Office des eaux du Nunavut fonctionne depuis 1995. Comme nous sommes en 2001, il est grand temps que nous le légalisions par une loi. Cela lui permettrait de poursuivre son activité en toute légalité.

Aux termes du projet de loi C-33, l'Office des eaux du Nunavut se composera de neuf membres qui seront nommés par le ministre. Une moitié sera nommée par des organismes inuit locaux désignés. Un quart le sera par le ministre territorial chargé des Ressources renouvelables ou par tout autre ministre territorial désigné à cette fin.

Il demeure que le ministre continuera de nommer le quart des membres, peut-être sans avoir le moindrement consulté les habitants de la région. Le groupe inuit local ne pourrait nommer que la moitié des membres. Le projet de loi aurait été plus efficace si toutes ces personnes avaient pu être nommées par les administrations locales du Nunavut et par les gens qui habitent la région et qui sont visés par ces dispositions.

L'Office des eaux du Nunavut délivrerait des permis aux personnes et organisations dont les activités auraient un impact sur les ressources en eau du Nunavut, y compris l'utilisation des eaux et le rejet de déchets. Cependant, l'office ne pourrait pas délivrer un permis à un demandeur dont les activités pourraient avoir des effets nuisibles sur l'environnement local avant que ledit demandeur et toutes les parties touchées ne s'entendent sur un programme d'indemnisation. Cela comporterait l'obligation de rendre des comptes, l'information adéquate de la population et tous les autres éléments de base qu'on trouve normalement dans une mesure législative semblable. En outre, il appartiendrait au ministre d'approuver les permis en bout de ligne.

Le point, c'est que nous essayons de légiférer une autonomie accrue au Nunavut. Nous avons fait la même chose au Yukon et dans les T.N.-O. Pourtant, nous laissons la décision finale au ministre du gouvernement fédéral.

La deuxième partie du projet de loi porte sur le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Ce tribunal fonctionne depuis 1996, mais le projet de loi établirait officiellement le tribunal, comme le gouvernement s'était engagé à le faire et comme l'exigeait l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

•(1035)

Le tribunal réglerait tous les différends concernant les droits de surface, le sable et le gravier sur les terres appartenant à des Inuit et les pertes causées aux Inuit à cause de dommages à la faune, de déversements d'hydrocarbures ou d'autres incidents du genre. Il établirait les conditions du droit d'accès aux terres appartenant à des Inuit, les responsabilités des parties en cause et les indemnités auxquelles les Inuit auraient droit en cas de dommages.

Un autre office serait créé qui comporterait un président plus deux à dix autres membres approuvés par le ministre, dont deux seraient obligatoirement des résidents du Nunavut. Il semble que le tribunal compterait toujours un nombre impair de membres, ce qui soulève certaines questions. Encore une fois la décision finale appartiendrait au ministre.

**Une voix:** Pourquoi?

**M. Gerald Keddy:** Voilà une bonne question; de toute évidence, c'est l'un des points faibles de ce projet de loi.

Le but du projet de loi est de permettre au gouvernement territorial local et aux habitants du Nunavut d'avoir le contrôle de leur eau et de leurs droits tréfonciers et fonciers. Pourtant, ils devraient constamment s'en remettre à un ministre de la Couronne à Ottawa, qui est franchement très loin des habitants du Nord non seulement du point de vue géographique, mais aussi du point de vue de la façon de penser.

Un bel exemple de cela, que je donne toujours lorsque je parle du Nunavut, est le fait que cela prend autant de temps pour se rendre d'Ottawa à Vancouver en avion que pour se rendre d'Ottawa à Iqaluit. La distance est énorme. Les habitants de cette région devraient pouvoir prendre eux-mêmes les décisions.

Un des avantages de cette mesure législative est qu'elle permettrait une plus grande autonomie gouvernementale et une plus grande participation des habitants de la région. Le projet de loi C-33 représente une amélioration par rapport à la législation antérieure et donnerait plus de pouvoirs aux habitants et aux groupes inuits du Nunavut. Il leur donnerait un certain contrôle, mais pas le plein contrôle, à l'égard d'une des ressources les plus précieuses de la terre, qui est évidemment l'eau.

Les deux organismes seraient soumis à une vérification annuelle, mais cela se ferait à la demande du ministre et du vérificateur général.

Le projet de loi C-33 comporte également des aspects négatifs. L'un d'eux, qui a déjà été mentionné, est le fait qu'il donnerait trop de pouvoirs au ministre. Je ne peux pas dire que c'est aussi simple que cela. Le ministre nommerait les membres des organismes et pourrait aussi les révoquer. Je dois cependant préciser que le ministre devrait consulter les organisations inuites locales au préalable, mais qu'il pourrait quand même révoquer des membres.

La délivrance, la modification, le renouvellement et l'annulation d'un permis seraient assujettis à l'approbation du ministre. J'espère que le ministre jugerait bon de suivre les conseils de l'assemblée législative et des groupes inuits du Nunavut avant de prendre des décisions à cet égard.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi donnerait au ministre le droit de révoquer les mesures ordonnées par les inspecteurs de l'Office des eaux et les recommandations qu'ils peuvent faire relativement aux infractions.

Le Comité des affaires autochtones a adopté un amendement qui imposerait un délai que le ministre devrait respecter à l'égard des permis. L'amendement stipule que le ministre doit communiquer sa décision à l'Office des eaux du Nunavut dans un délai de 45 jours ou encore demander une prolongation de 45 jours au maximum. Si le ministre n'a pas communiqué sa décision à l'office à l'expiration de cette période, le permis serait considéré comme ayant été approuvé.

Nous, de notre parti, avons appuyé l'amendement. Un amendement similaire avait été proposé par notre représentante au comité et porte-parole de la Coalition PC/RD concernant les affaires autochtones, la députée d'Edmonton-Nord. Son amendement proposait un délai de 60 jours. Nous avons été très heureux d'appuyer un délai de 45 jours.

• (1040)

La Coalition recommande certes d'appuyer ce genre de projet de loi. Cette mesure fournira les mécanismes nécessaires pour étoffer les obligations prévues dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et sera bénéfique à long terme pour le développement économique du Nord.

Je dirai pour conclure qu'il s'agit du genre de projet de loi que la Coalition a eu tendance à appuyer. Il fait un pas de plus pour assurer l'autonomie gouvernementale et donner des pouvoirs législatifs au Nord. Le gouvernement fédéral conserve cependant un petit peu trop de pouvoir d'intervention en la personne du ministre, mais nous espérons que le ministre fera montre de toute la discrétion souhaitable dans l'exercice de ce pouvoir et aura tendance à accepter les recommandations faites par les véritables habitants du Nunavut.

Bien sûr, nous espérons également et souhaitons sincèrement que cette mesure constitue un pas de plus dans la voie de l'autonomie gouvernementale complète pour les habitants de l'Arctique canadien. Non seulement le Nunavut, mais aussi les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon devraient progresser constamment pour finir par devenir des provinces et des partenaires à part entière au sein de la Confédération canadienne, même si ces territoires couvrent une immense superficie et sont peu peuplés. Voilà certainement la direction dans laquelle nous espérons qu'évoluera la loi.

J'ai été heureux d'avoir eu la possibilité de parler du projet de loi C-33 et d'exposer au Parlement mes réflexions et celles des députés de la Coalition PC/RD.

• (1045)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec l'intérêt le député de South Shore. J'allais dire la côte sud, cette grande région de Terre-Neuve où le hockey est un sport très populaire et où vous vous sentiriez vous-même très à l'aise, monsieur le Président.

Toutefois, j'ai quelques questions à poser au député. D'abord, il a parlé des droits d'exploitation du sous-sol. Je me demande s'il est prévu que la population de la région, les autochtones en particulier, profiteront, en priorité, des avantages tirés de l'exploration, de la mise en valeur et du traitement des minerais trouvés dans leur région. Ensuite, je me demande s'il est précisé que les droits d'exploitation du sous-sol s'appliquent aux eaux adjacentes à la côte.

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous nous opposons à ce projet de loi, c'est que, à mon avis, il n'est pas clair sur les droits d'exploitation du sous-sol. Le contexte n'est certainement pas le même que celui des ententes

offshore Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse. Une plus grande clarté est nécessaire à cet égard.

Je constate avec intérêt que le député a dit que le hockey est un sport très populaire sur la côte sud de Terre-Neuve. Le député devrait savoir aussi que le hockey est également un sport très populaire dans le Nunavut et partout ailleurs dans le Grand Nord. Il serait fort intéressant de voir des joueurs de la côte sud se mesurer à ceux du Grand Nord. La distance est peut-être très grande pour aller perdre une partie de hockey, mais il pourrait quand même tenter sa chance.

Le député a parlé de droits d'exploitation du sous-sol. Ces droits sont assez bien décrits dans ce projet de loi en regard des revendications territoriales du Nunavut. Rien ne garantit que le gouvernement fédéral accorde une première option au gouvernement local sur les droits d'exploitation du sous-sol situés à l'extérieur des secteurs visés par les revendications territoriales, d'après ce que je comprends du projet de loi. Une plus grande clarté est certes nécessaire, et nous réexaminerons cet aspect du projet de loi.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de South Shore. Il n'a pas pu représenter sa coalition au comité quand ce dernier a examiné les modifications une à une, mais il a entendu le discours dans lequel j'ai indiqué quelques-uns des amendements que le NPD voulait apporter.

L'analogie avec le hockey que j'ai faite dans mon discours visait à expliquer que, en vertu du projet de loi C-33, le gouvernement fédéral conserve la capacité d'exiger de tous ceux qui utilisent de l'eau dans le Nunavut des droits, une participation aux frais, une redevance ou des frais d'utilisation, si l'on préfère. Nous avons souhaité la mise en place d'une exemption à cette disposition, qui préciserait que le gouvernement fédéral pourrait exiger une participation aux frais ou une redevance de tout utilisateur d'eau, sauf dans des terres appartenant aux Inuits. Autrement dit, la population autochtone du territoire ne devrait pas avoir à payer quelque droit que ce soit pour utiliser sa propre eau.

Le témoin qui a comparu devant le comité a cité comme exemple le cas d'une personne qui voudrait pomper de l'eau d'une rivière pour arroser une patinoire afin que ses enfants puissent jouer au hockey. En vertu de ce projet de loi, le gouvernement pourrait exiger des droits de cet homme qui aura utilisé une eau lui appartenant. Nous ne trouvons pas cela équitable.

Le député ne croit-il pas qu'un amendement à cette fin aurait dû être agréé par le comité pour leur donner une véritable autonomie au titre des ressources en eau qui leur sont propres?

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, il est difficile pour moi de répondre puisque je n'étais pas au comité et que je n'ai pas entendu tous les arguments, mais je vais tout de même répondre à la question directe posée par le député.

Il semble qu'encre encore une fois, le gouvernement ait tout simplement ignoré, en poussant l'adoption de la mesure législative, certains des amendements qui auraient pu l'améliorer et accorder davantage d'autonomie gouvernementale.



*Article 31 du Règlement*

Pour ce qui est de faire payer pour l'utilisation de l'eau, la région du Nunavut représente toujours un territoire, bien que nous ne soyons pas totalement d'accord avec cela et que nous nous attendions à ce qu'il obtienne davantage d'autonomie gouvernementale et qu'il en vienne à assumer l'entière responsabilité pour son territoire. Toutefois, tant qu'il ne s'agit que d'un territoire, le ministre devrait apposer sa signature et il est tout à fait illogique que le ministre ait le dernier mot en ce qui a trait à l'eau qu'on retrouve sur les terres appartenant au Nunavut. Le principe qui sous-tend l'évolution de la responsabilité et le transfert des pouvoirs est en fait de donner davantage de pouvoirs aux organisations inuit et aux premières nations.

Le projet de loi C-49 que nous avons adopté à la Chambre en est un bon exemple. Il donne plus de pouvoirs et de contrôle sur les terres et les ressources qui s'y trouvent aux premières nations qui vivent dans les réserves du sud. Au moment où nous avons adopté le projet de loi C-49, le groupe visé ne comprenait que 14 premières nations. Pour la première fois, on accordait à ces premières nations le contrôle absolu de l'utilisation des terres sur les réserves.

Bon nombre de Canadiens croyaient que les premières nations avaient déjà le contrôle absolu des terres des réserves, mais ce n'était pas du tout le cas. Ils avaient besoin d'un permis du ministre pour couper des rondins ou du bois de chauffage, creuser un puits, installer une fosse septique, construire un chemin de terre ou même ouvrir une carrière de gravier.

C'est une bonne mesure législative. Nous en avons besoin, mais c'est loin d'être la solution idéale comme dans bon nombre d'autres cas. Cette mesure est caractéristique d'un grand nombre de mesures législatives déposées par le gouvernement. Elle règle une partie des problèmes, mais ne va pas jusqu'au bout.

J'espère que ma réponse saura satisfaire le député.

• (1050)

**Le vice-président:** Avant la reprise du débat, je me permets de signaler, avec le plus grand respect, avoir entendu dire que, dans certaines parties du pays, et j'ignore si c'est le cas dans la région de South Shore, les gens prennent le hockey tellement au sérieux et participent à ce sport avec tellement de ferveur que même les spectateurs portent des casques de sécurité.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre dans le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-33, Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la création de ce nouveau territoire ont multiplié les possibilités d'emploi et d'affaires, stimulé le développement social et encouragé la protection de modes de vie traditionnels pour les Inuit de l'Arctique de l'Est.

Mais pour nous faire réellement prendre conscience de tout cela, les habitants du Nunavut et ceux qui pourraient investir là-bas doivent avoir plus de certitude qu'ils n'en ont à l'heure actuelle. Ce projet de loi conférerait ce meilleur climat de certitude, principalement en mettant en place un mécanisme important du cadre législatif et réglementaire dont les territoires ont bien besoin.

Le projet de loi légaliserait les pouvoirs et attributions de l'Office des eaux du Nunavut et du Tribunal des droits de surface du Nunavut. L'établissement de ces institutions publiques était prévu par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, mais leurs pouvoirs s'étendraient sur tout le territoire afin d'assurer

l'uniformité et un climat de certitude partout au Nunavut en matière de gestion des ressources.

Je peux donc dire que la certitude est la plus importante conséquence du projet de loi C-33. Ainsi, en légalisant l'Office des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, le projet de loi C-33 offrirait la certitude que les décisions prises par ces organismes auraient un solide fondement législatif. Ce n'est pas le cas actuellement, ce qui préoccupe les membres de ces organismes et ceux qui doivent respecter leurs décisions.

Le projet de loi offrirait une certitude à l'industrie en établissant des règles fondamentales claires sur l'attribution de permis pour l'utilisation des eaux et sur l'application des conditions liées aux permis, et en veillant à ce que les entrepreneurs qui exploitent les ressources aient accès aux terres pour exercer leurs droits d'exploitation du sous-sol.

La certitude et la constance sont absolument essentielles pour soutenir le développement économique au Nunavut. Dans le cas particulier de l'industrie primaire, des projets ne sont tout simplement pas mis en oeuvre à moins que les entrepreneurs soient certains de leurs droits et de leurs obligations. Ce message a été donné haut et fort lorsque le comité a examiné le projet de loi C-33. Les témoins ont dit très clairement qu'ils trouvaient inquiétant de travailler avec des organismes d'attribution de permis dont les fondements législatifs étaient instables.

En créant le cadre législatif pour la gestion des eaux et les droits de surface au Nunavut, le projet de loi C-33 offrirait la certitude qui permettrait au nouveau territoire de tirer parti de son potentiel d'exploitation des ressources.

En ce sens, j'estime que le projet de loi est grandement nécessaire, et j'ai bon espoir que la Chambre l'adoptera dès que possible, afin que les habitants du Nunavut puissent progresser et prendre les mesures nécessaires pour créer des emplois, pour répondre aux besoins de leurs collectivités et pour jouir d'une qualité de vie qu'ils méritent beaucoup.

• (1055)

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Karetak-Lindell):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**La présidente suppléante (Mme Karetak-Lindell):** Je déclare la motion adoptée.

Je vous remercie beaucoup d'avoir adopté le projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement exerce une politique marxiste à l'égard des organisations religieuses. Il vient de forcer quatre Églises canadiennes à payer 30 p. 100 des indemnités accordées pour des torts causés entièrement par l'échec de sa politique concernant les écoles résidentielles indiennes.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement a écarté la voix de la chrétienté au cours du service funèbre à la mémoire des victimes du vol de la Swissair. Il a aussi empêché les gens de prier au service en mémoire des victimes des attentats du 11 septembre. Les libéraux font tout en leur pouvoir pour empêcher les gens d'exprimer leur foi en Dieu.

Au fil des ans, les Églises ont fondé bon nombre de nos hôpitaux et de nos écoles. Elles organisaient aussi des oeuvres de bienfaisance et offraient des services sociaux. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a recouru à elles pour le fonctionnement de ce genre d'écoles. Mais voilà qu'il ne se soucie plus des préjugés qu'il cause aux Églises canadiennes et aux services qu'elles offrent.

Le gouvernement fédéral a forcé les enfants autochtones à fréquenter ces écoles pendant un siècle et il les a laissés tomber, tout comme il a obligé les Églises à se débrouiller avec le minimum. Il a différé pendant de nombreuses années le règlement des plaintes pour mauvais traitements. Puis, il a retardé les travaux des tribunaux en faisant des Églises des parties dans les poursuites.

Il tient à leur faire payer chèrement les fautes du passé, même si cela doit entraîner leur disparition.

\* \* \*

[Français]

**MME SOLANGE CHAPUT-ROLLAND**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, Mme Solange Chaput-Rolland s'est éteinte à l'âge de 82 ans. Le Canada vient de perdre une grande dame.

Mme Chaput-Rolland avait une passion de la vie. Très intéressée par les affaires publiques, elle a été journaliste, députée, sénatrice et auteure.

Nous l'avons remarquée par son implication dans le journal *Point de vue*, comme membre de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, puis comme auteure du téléroman *Monsieur le ministre*.

Mme Chaput-Rolland était profondément attachée au Québec et au Canada.

En raison de son engagement et de ses réalisations exceptionnelles, elle avait été nommée officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec.

Sa contribution au développement du Canada est remarquable. Elle mérite tout notre respect.

J'aimerais offrir mes condoléances à la famille de Mme Chaput-Rolland et à tous les Québécois et Canadiens qu'elle laisse dans le deuil.

\* \* \*

● (1100)

[Traduction]

**LE MULTICULTURALISME**

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, cette année est l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. On doit en profiter pour trouver des moyens d'assurer une meilleure communication entre les différentes cultures et civilisations. La compréhension entre les cultures mène à l'acceptation et à la coopération, et elle est essentielle à l'accomplissement de la paix dans notre société de plus en plus étendue.

Nous devons aller au-delà de la simple connaissance des autres et favoriser une véritable interaction entre les civilisations. Cela est important partout dans le monde, mais particulièrement dans les

régions où sévissent des conflits. Nous recherchons tous un monde où l'on célèbre la diversité culturelle. Le respect des droits et libertés de la personne représente une condition fondamentale à l'atteinte d'une compréhension interculturelle.

J'encourage tous les Canadiens à réfléchir un moment aux façons dont on pourrait favoriser le partage entre les cultures, les religions et les ethnies. Il est vital, surtout en cette période, de rechercher la compréhension et la reconnaissance des gens des différentes communautés, tant à l'échelle nationale que dans nos vies personnelles.

\* \* \*

**LE SYNDROME DE DOWN**

**M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 novembre est la Semaine de sensibilisation au syndrome de Down. Au cours de la semaine, la Société Canadienne du Syndrome de Down lancera une campagne de souscription et organisera des activités de sensibilisation. L'objectif de la campagne consiste à mieux faire comprendre les personnes vivant avec le syndrome et à reconnaître leurs contributions à la société.

Le syndrome de Down est une maladie d'origine congénitale dont est atteint un nouveau-né sur sept cents. Chaque enfant est unique et possède des capacités et des talents variés. Bien encadrées, ces personnes peuvent accomplir beaucoup de choses. La semaine de sensibilisation célèbre leurs victoires personnelles.

Les personnes qui vivent avec le syndrome doivent souvent surmonter des obstacles sociaux et personnels en vue d'atteindre leurs objectifs. En cherchant à les comprendre, en les encourageant et en les incluant dans nos activités, nous pouvons les aider à surmonter ces obstacles. J'invite tous les Canadiens à participer aux activités organisées durant la semaine.

\* \* \*

**MICHAEL MCCABE**

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a célébré son 75<sup>e</sup> anniversaire cette semaine à Ottawa lors de son congrès annuel: «Radiodiffusion 2001: Relier les Canadiens... les collectivités... le pays...». Le président et directeur général sortant, M. Michael McCabe, a reçu l'ordre du mérite de l'ACR lors du congrès.

Michael a contribué grandement au secteur privé de la radio-diffusion canadienne pendant plus d'une dix ans. Au cours de ses 13 années comme président et directeur général, il a entretenu la croissance et l'évolution de la radiodiffusion privée. Grâce à ses qualités de chef, il a su dégager un consensus au sein d'une industrie très concurrentielle. Nous le félicitons.

\* \* \*

**L'OPÉRATION APOLLO**

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la guerre au terrorisme a changé nos vies. Le lundi 29 octobre, le NCSM *Vancouver* a quitté Esquimalt, mon port d'attache. Comme le député qui représente les marins et leur famille qui sont chez eux dans la circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca, je connais ces femmes et ces hommes courageux depuis plus de huit ans.

*Article 31 du Règlement*

Nous remercions les membres du personnel de soutien civil et tous ceux et celles qui s'entraînent et travaillent chaque jour, sans tambours ni trompettes, pour que le Canada soit un endroit plus sécuritaire.

Ces personnes, comme beaucoup d'autres aux quatre coins de notre merveilleux pays sont prêtes à donner leur vie pour que nous puissions vivre dans un univers plus sécuritaire. Ils sont des modèles de bravoure et de courage pour tous les Canadiens dans la crise actuelle.

Au nom de la Chambre, je souhaite aux marins un périple réussi, mais surtout de la chance pour qu'ils retrouvent les leurs dès que possible.

\* \* \*

[Français]

### L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

**M. Claude Drouin (Beauce, Lib.):** Monsieur le Président, il y a cent ans avait lieu la première coulée d'aluminium au Canada.

La première aluminerie du Canada a été construite à Shawinigan. Depuis ce temps, l'industrie de l'aluminium s'est beaucoup développée. Elle est principalement installée au Québec.

Le Canada ne possède pas de gisement de bauxite, qui est la matière première utilisée pour produire l'aluminium. Cependant, il offre d'importantes installations hydroélectriques qui sont favorables au développement de cette industrie, en plus d'une main-d'oeuvre qualifiée et d'infrastructures modernes.

Le Canada est l'un des plus grands producteurs d'aluminium au monde. Il est évident que cette industrie contribue à la richesse économique de notre pays. En plus de présenter un volume d'exportations important, elle procure près de 15 000 emplois directs et 6 000 emplois indirects.

Afin de commémorer cet anniversaire, le premier ministre participait, hier, à l'inauguration de la Place Alcan et au dévoilement du Mur des employés à Shawinigan. Je me joins à lui pour féliciter toute l'industrie de l'aluminium.

\* \* \*

●(1105)

### LA CHAÎNE D'AFFAIRES PUBLIQUES PAR CÂBLE

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, depuis 1992, la Chaîne d'affaires publiques par câble, CPAC, permet aux citoyens de suivre les débats de la Chambre des communes.

Ayant un mandat public, CPAC doit, en vertu de sa licence, refléter la dualité linguistique du Canada, présenter un équilibre entre les différents points de vue et représenter les opinions variées des gens des différentes régions.

Or, même si 8,6 millions de foyers sont rejoints par cette chaîne, beaucoup de communautés où vivent d'importantes minorités francophones n'ont pas encore accès à une programmation de CPAC en français.

De plus, CPAC interrompait récemment l'interprétation simultanée de sa programmation aux heures de grande écoute. Ainsi, la production et la distribution de la programmation se font essentiellement en anglais.

Le Bloc québécois réclame que la distribution du service CPAC soit réglementée par le CRTC, afin d'assurer l'égalité d'accès dans les deux langues officielles.

### LES INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le sida constitue une épidémie qui ne connaît ni frontière ni rivage et qui atteint des millions de personnes à travers le monde.

Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé de solutions pleinement efficaces contre ce fléau.

L'étude OPTIMA, un programme international d'essais cliniques de trois ans, mobilisant des chercheurs financés conjointement par le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, nous aidera à trouver des réponses à une question difficile.

Pourquoi les «cocktails de médicaments» permettent-ils le retard de l'éclosion du sida chez certaines personnes, et non pas chez d'autres?

L'équipe canadienne de recherche est composée du D<sup>r</sup> William Cameron, chercheur principal, du D<sup>r</sup> Joël Singer, statisticien de l'essai, et d'Aslam Anis, économiste sanitaire.

Je suis fier d'être membre d'un gouvernement qui a eu la prévoyance de créer un organisme tel que l'IRSC et d'encourager ce type de collaboration internationale.

En investissant aujourd'hui dans la recherche, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes en seront les bénéficiaires demain.

\* \* \*

[Traduction]

### LE TERRORISME

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la crise au Moyen-Orient nécessite une approche équilibrée. Le terrorisme sous toutes ces formes doit être condamné. Bien qu'opportun, le voyage du ministre des Affaires étrangères au Moyen-Orient n'a pas donné grand résultat.

Israël a le droit de protéger ses citoyens, mais les Palestiniens ont aussi le droit d'être protégés. Le premier ministre de la Grande-Bretagne, Tony Blair, a dit:

...peu importe la cause, peu importe la passion qui pousse les gens à embrasser une cause, rien ne peut justifier la disparition de milliers de personnes tuées de sang-froid à New York ou n'importe où dans le monde.

Nous ne pouvons pas invoquer la cause palestinienne pour justifier ce qui s'est produit en Amérique. Nous devons attaquer les problèmes et les injustices qui sévissent en Palestine. Nous devons encourager la reprise des pourparlers de paix et susciter de l'appui pour la coalition internationale contre le terrorisme.

L'opposition officielle réclame une trêve et des négociations entre les deux parties pour mettre fin au sacrifice inutile des civils qui se font tuer partout. Tous les pays, y compris Israël et la Palestine, ont l'obligation civile de négocier la paix. La paix doit régner pendant cette guerre cruciale contre le terrorisme.

*Article 31 du Règlement***LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

**M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.):** Monsieur le Président, cette semaine en Belgique, une délégation canadienne a assisté à l'inhumation de deux soldats de la Seconde Guerre mondiale, les soldats Charles Joseph Beaudry et George Robert Barritt. La cérémonie fut émouvante. Ces deux militaires, qui ont donné leur vie pour le Canada, vont enfin reposer auprès de leurs compagnons d'armes.

Le soldat Beaudry était originaire de Dalhousie, une petite ville du nord du Nouveau-Brunswick et le soldat Barritt venait de Runciman, en Saskatchewan. Ces deux jeunes Canadiens ont été réunis dans de terribles circonstances et reposent maintenant en paix après avoir reçu les honneurs qui leur étaient dus.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer la Semaine des anciens combattants pour l'année 2001, il convient de se souvenir de ces deux jeunes soldats et de tous les autres qui ont fait le suprême sacrifice pour que nous puissions vivre libres et en paix.

• (1110)

[Français]

On leur doit beaucoup et notre pays est meilleur et plus juste à cause de leur sacrifice.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉCONOMIE**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, les années 90 seront certainement inscrites dans l'histoire comme la décennie de la cupidité des entreprises. Entre 1990 et 2000, les salaires des dirigeants des 500 principales sociétés cotées par Standard & Poor ont grimpé de 570 p. 100. À l'apogée de cette explosion, la croissance des salaires des travailleurs, qui s'est limitée à 37 p. 100, semble dérisoire.

Selon la revue *Business Week*, un pdg gagne maintenant 531 fois plus qu'un travailleur moyen. Si le salaire annuel moyen d'un travailleur de la production avait grimpé au même rythme que ceux des dirigeants depuis 1990, ce travailleur gagnerait maintenant 170 000 \$ par année et le salaire minimum serait de 35 \$ l'heure.

Lorsque la productivité et les profits augmentent, les salaires des travailleurs devraient faire de même. C'est ce qui était convenu. C'est ce que disait l'accord d'après-guerre concernant la main-d'oeuvre. Le système capitaliste a dérogé à ce contrat et dans une course effrénée aux excès, les dirigeants d'entreprises ont oublié tout semblant d'équité salariale.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, encore une fois, les libéraux ont renié une de leurs nombreuses promesses électorales. Mais cette fois, ce sont les chômeuses et les chômeurs qui en paieront le prix.

Après avoir promis à hauts cris qu'ils apporteraient des modifications au régime d'assurance-emploi, les libéraux ont rapidement oublié leurs engagements.

Dernièrement, la ministre du Développement des ressources humaines répondait au rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines qui prévoyait des assou-

plissements pour les travailleurs autonomes, âgés et saisonniers. Sur 17 recommandations, la ministre n'en a pas retenu une seule.

Avec des surplus de près de 40 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, les libéraux auraient pu répondre à toutes les recommandations du comité. Il est facile de gérer un programme quand on ne retourne pas les sommes perçues.

Le ministre des Finances et la ministre du Développement des ressources humaines se contentent de détrousser les chômeurs du pays et démontrent leur insensibilité aux réalités qu'ils vivent.

Encore des promesses électorales qui ne vont pas loin.

\* \* \*

[Traduction]

**REUVEN BULKA**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le rabbin Reuven Bulka est récemment devenu le premier récipiendaire du National Salute Award des Scouts du Canada. Cette prestigieuse récompense a été créée pour rendre hommage aux leaders du monde des affaires et de la collectivité qui ont mis en oeuvre les principes scouts de bonnes moeurs et de leadership dans leur vie de tous les jours.

En plus d'être un chef spirituel et un humaniste reconnu, le rabbin Bulka est un citoyen modèle qui mérite bien cette récompense. Que ce soit l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, la Fondation canadienne du rein ou Centraide, aucune cause n'est trop petite ni trop grande pour le rabbin Bulka.

Au lendemain de la tragédie du 11 septembre dans laquelle des gens de toutes les confessions ont perdu la vie à cause d'actes de violence insensés, je me rappelle que le rabbin Bulka nous a exhortés à faire preuve de tolérance, de compréhension et d'amour les uns envers les autres.

L'édification de la paix exige non seulement du leadership à tous les niveaux de la société mais aussi de l'énergie positive et constructive. Au coeur de chaque nation, on trouve des citoyens armés de force et de conviction. Ainsi, nous nous estimons véritablement choqués de compter le rabbin Bulka dans notre collectivité.

\* \* \*

**L'ÉGLISE ANGLICANE ST. JOHN'S**

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, hier, l'incendie dévastateur survenu à Lunenburg en Nouvelle-Écosse a détruit l'église anglicane St. John's. C'était la plus vieille église anglicane d'Amérique du Nord, une propriété patrimoniale provinciale et un site historique national.

Débutée en 1754, lorsque la charpente de chêne a été apportée de Boston, la construction, réalisée par des charpentiers de navire, s'est échelonnée sur neuf années. Partie intégrante de Lunenburg, l'église St. John's était renommée pour ses crèches, à Noël, et son carillon de dix cloches qui sonnait quotidiennement à 14 heures. C'était également le lieu d'inhumation de plusieurs pionniers de la région.

Je félicite le chef des pompiers de Lunenburg, Terry Conrad, ainsi que les pompiers qui ont combattu l'incendie. Les sapeurs n'ont pas réussi à épargner la structure, mais des fidèles et des gens de la localité ont réussi à retirer l'autel sculpté à la main et d'autres objets.

Aujourd'hui, nous dédions nos pensées au recteur de l'église, le révérend Irving Letto et aux citoyens de Lunenburg. À l'instar de tous les Canadiens, ils ont perdu un important élément du patrimoine.

### LE JOUR DU SOUVENIR

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, peu de symboles sont aussi lourds de sens et engendrent autant d'émotions que le coquelicot. Depuis le mois de novembre 1921, les Canadiens arborent le coquelicot comme insigne du souvenir qu'ils gardent des sacrifices que le Canada a consentis pour la paix.

• (1115)

[Français]

Le coquelicot est notre façon de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie à la guerre et au cours de missions de paix.

Dans le monde entier, des nations et des légions ont adopté le coquelicot comme symbole du souvenir.

[Traduction]

Chaque année, durant la campagne du coquelicot de la Légion royale canadienne, plus de 13 millions de coquelicots sont distribués aux Canadiens. Les dons recueillis au cours de cette campagne servent à fournir une aide immédiate aux ex-membres des forces dans le besoin, aide qui prend souvent la forme de nourriture, d'un toit ou de services médicaux pour eux et leur famille.

Je demande aux Canadiens de montrer, en arborant un coquelicot, qu'ils se souviennent de ceux qui sont tombés au combat.

\* \* \*

### LE PATRIMOINE CHRÉTIEN

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les dirigeants du pays manquent constamment de respect envers notre patrimoine chrétien. C'est pourtant le patrimoine chrétien qui a protégé les droits des minorités au Canada et qui donne aux Canadiens le droit de croire en ce qu'ils veulent, contrairement à la situation qui existe pour tellement de gens ailleurs dans le monde.

Même aujourd'hui, les organisations chrétiennes travaillent dans le monde pour promouvoir la tolérance et améliorer le sort de ceux qui ont moins de chance que nous. Un bon exemple en est donné par Samaritan's Purse, qui vient tout juste de tenir son activité annuelle appelée Operation Christmas Child Shoebox sur la colline du Parlement.

Pour une raison que j'ignore, le gouvernement semble déterminé à débrancher les Canadiens de leur patrimoine et de la foi de nombre d'entre eux. Les exemples sont légion: le service commémoratif de la Swissair, où il a été interdit de mentionner le nom de Jésus-Christ; le service commémoratif du 11 septembre, où le mot Dieu n'est apparu qu'une fois dans l'hymne national; la demande récente faite aux Églises de céder leurs hypothèques au gouvernement; et, enfin, la faible réaction à l'incendie d'une église à Lunenburg.

Les dirigeants actuels sont censés rejeter l'intolérance. Pourquoi se montrent-ils intolérants dans un domaine aussi important?

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA LOI ANTITERRORISTE

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre de la Justice dit enfin qu'elle est prête à corriger certains des problèmes les plus flagrants de la mesure législative qu'elle a présentée.

### Questions orales

Certains disent que cette mesure législative va trop loin, d'autres disent qu'elle ne va pas assez loin. Nos forces de sécurité ont désespérément besoin d'une disposition que la ministre refuse d'inclure dans la loi, soit celle qui permettrait l'extradition de personnes qui sont au Canada et qui ont été accusées ou reconnues coupables d'infractions de terrorisme.

La ministre modifiera-t-elle la mesure législative afin que nous puissions extraditer les gens qui sont ici pour les mauvaises raisons? Ils doivent être extradés.

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, l'article 40 de la Loi sur l'immigration prévoit déjà l'expulsion et le renvoi des personnes soupçonnées d'activités terroristes. Nous avons des traités d'entraide juridique avec de nombreux pays. Nous avons aussi des traités d'extradition avec de nombreux pays.

La question des gens qui facilitent une activité terroriste, selon la définition de ce terme, est également prévue dans le projet de loi C-36. Ces gens peuvent être détenus et ils peuvent aussi être extradés ou expulsés lorsque les circonstances le justifient.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cette réponse n'est tout simplement pas exacte. Il n'y a pas de dispositions additionnelles concernant l'extradition.

Les criminels fugitifs qui arrivent au Canada peuvent certainement compter sur le fait que les libéraux fédéraux seront là pour les protéger. Le temps est venu de mettre davantage l'accent sur les droits des citoyens respectueux des lois.

La ministre peut-elle nous assurer qu'elle mettra en place de nouvelles dispositions selon lesquelles les personnes accusées ou reconnues coupables d'activités terroristes pourront être extradées vers les pays où elles devront répondre de ces accusations?

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, grâce au projet de loi C-36, le gouvernement du Canada pourra mettre en oeuvre plus de 12 conventions internationales concernant le terrorisme. Un bon nombre des dispositions contenues dans ces conventions permettent que des accusations soient portées et entendues au Canada pour des infractions commises à l'étranger, mais elles prévoient également l'extradition, le cas échéant.

[Français]

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** C'est extraordinaire, monsieur le Président. Si le gouvernement est prêt à amender son projet de loi antiterroriste, il doit donner à nos policiers les outils dont ils ont besoin pour combattre le terrorisme.

Contrairement aux États-Unis et à l'Angleterre, ce projet de loi ne rend pas illégale l'appartenance à une organisation terroriste.

Est-ce que la ministre amendera sa législation afin de s'assurer que l'appartenance à une organisation terroriste soit considérée comme une offense criminelle?

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-36 crée une infraction visant l'activité terroriste, activité qui englobe la facilitation du terrorisme, la participation au terrorisme, le financement ou la conduite d'activités terroristes.

La décision de ne pas interdire l'appartenance à des groupes terroristes visait à éviter un problème juridique majeur, soit prouver une telle appartenance. Cela peut aussi avoir des répercussions du point de vue constitutionnel. Le fait de cibler quiconque facilite, finance ou dirige des activités terroristes ou encore y participe est une façon beaucoup plus efficace d'attraper ceux qui sont responsables.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, non seulement le gouvernement n'en fait pas assez pour lutter contre le terrorisme à l'étranger et ici même, il n'en fait pas assez non plus pour protéger les emplois au Canada. Nous avons trouvé incroyablement d'entendre hier le gouvernement commenter non seulement son inaction dans le dossier du bois d'oeuvre, mais aussi la réaction des gens de la Colombie-Britannique qui perdent leurs emplois. Le secrétaire parlementaire en a parlé comme de «personnes nerveuses» alors que ces travailleurs et leur famille perdaient leur gagne-pain.

Un membre du B.C. Trade Council a dit qu'il inviterait ce représentant du gouvernement à venir dire aux habitants des localités dévastées par cette mesure qu'il les considère comme des trouillards.

Le premier ministre a-t-il demandé à ce secrétaire parlementaire de présenter publiquement des excuses aux Britanno-Colombiens qu'il a insultés parce qu'ils perdaient leurs emplois à cause de l'inaction du gouvernement?

• (1120)

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je regrette sincèrement que l'expression que j'ai utilisée hier ait pu donner par inadvertance à penser que je serais en quelque sorte insensible à la grave situation à laquelle sont confrontés notre secteur du bois d'oeuvre, les travailleurs de ce secteur et leurs localités. Je n'ai absolument pas voulu traiter à la légère cette situation très sérieuse.

Voilà pourquoi j'invite tous les gens concernés à faire front commun dans notre combat en faveur du libre-échange et du commerce équitable dans le domaine du bois-d'oeuvre. Je regrette tout propos qui aurait pu paraître blessant.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Voilà une des plus mauvaises non-excuses que j'aie jamais entendues, monsieur le Président.

[Français]

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a aussi souligné, hier, que les Américains utilisent le bois d'oeuvre pour faire avancer d'autres dossiers.

Il a dit que le président Bush a besoin de faire des progrès sur d'autres sujets, afin de calmer le Congrès.

Le gouvernement est-il en train d'admettre que son inaction à créer un périmètre de sécurité nord-américain empêche un règlement de la question du bois d'oeuvre?

[Traduction]

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il est réconfortant de voir le chef de l'opposition s'occuper de cette situation très sérieuse alors que, le printemps dernier, il a laissé passer plusieurs semaines avant de nommer un porte-parole en matière de commerce international. Il est bon de constater qu'il s'intéresse finalement à la question.

En réalité, dans ce dossier, le gouvernement mène une action sur deux fronts. Nous avons intenté une action devant l'OMC le 25 octobre. Le ministre et le premier ministre s'occupent très activement de ce dossier. Le premier ministre l'a abordé directement avec le président Bush pas plus tard qu'à la conférence de l'APEC la semaine dernière.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, la situation économique devient de plus en plus claire.

Le dollar atteint des creux inégalés, le chômage augmente et la récente décision des Américains concernant le bois d'oeuvre menace 130 000 emplois, dont 40 000 au Québec. Bref, le ralentissement économique n'est plus seulement une vague menace, mais il est devenu une triste réalité.

Peut-on savoir si le gouvernement entend donner suite à la mise en garde sérieuse que viennent de lui adresser une centaine d'économistes qui dénoncent l'approche adoptée par le gouvernement consistant à baser sa stratégie de relance économique sur la seule existence de taux d'intérêt faibles?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la députée devrait savoir que le gouvernement fédéral a déjà ajouté plus de 20 milliards de dollars, en termes de réduction des impôts et d'augmentations des dépenses dans le domaine de la santé. Vingt milliards de dollars, c'est l'équivalent de 200 milliards de dollars aux États-Unis.

Donc, ce ne sont pas seulement les réductions des taux d'intérêt, c'est aussi une injection très importante dans l'économie en plus des taux d'intérêt plus faibles qui vont aider l'économie canadienne en ces temps difficiles.

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, j'ai hâte d'entendre les économistes pour voir s'ils seront d'accord avec ce nouveau ministre des Finances, parce qu'après le Bloc québécois, voilà maintenant que les économistes aussi dénoncent l'absence de volonté et l'inaction du gouvernement fédéral.

Est-ce que le gouvernement se rendra enfin à l'évidence et reconnaîtra que le meilleur moyen de lutter contre le ralentissement économique qui s'installe de plus en plus, c'est de prévoir, dans son prochain budget, un plan audacieux et concret de relance économique?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite la ministre des Finances du Québec pour son budget d'hier, qui a ajouté trois milliards de dollars.

*Questions orales*

Il faut que les gouvernements du Canada travaillent tous ensemble en ces temps difficiles. Si on ajoute les fonds injectés, hier, par le Québec aux plus de 20 milliards de dollars déjà injectés par le gouvernement fédéral au cours de cette année, toutes ces mesures, prises dans leur ensemble, aideront beaucoup l'économie canadienne.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, comme le secrétaire parlementaire vient de le dire, par la voix de leur ministre des Finances, les Québécois et les Québécoises ont montré leur détermination et ont décidé d'agir pour contrer le ralentissement économique. Alors que sa marge de manoeuvre est limitée, la ministre des Finances du Québec n'a pas hésité à agir.

Qu'attend donc le ministre fédéral des Finances pour présenter son plan alors que sa marge de manoeuvre est très largement supérieure à celle du Québec?

• (1125)

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député doit le savoir, nous avons déjà annoncé qu'on aura un budget en décembre. Il fallait attendre d'avoir les informations les plus récentes et les données sur le troisième trimestre, vers la fin de ce mois-ci.

Après avoir reçu toutes ces informations, le député verra qu'on aura un budget qui sera correct pour l'économie canadienne.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire devrait savoir que les besoins sont immédiats et que cela demande également un plan immédiatement.

L'action du gouvernement fédéral peut avoir des effets incalculables sur les efforts que déploient les provinces pour contrer le ralentissement économique.

Je demande au gouvernement ce qu'il attend pour mettre son immense marge de manoeuvre au service des citoyens du Québec?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, l'immense marge de manoeuvre est une fiction du porte-parole bloquiste en matière de finances. Il parle toujours de ces surplus de 13 milliards de dollars. Il pense qu'il a raison et que tous les autres économistes ont tort.

Le fait est que les surplus fédéraux sont beaucoup moindres que ce que prétend le Bloc québécois.

[Traduction]

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le taux de chômage a maintenant atteint les 7,3 p. 100. Plus de 26 000 personnes ont perdu un emploi à temps plein pendant le seul mois d'octobre. Il y a eu plus de 75 000 pertes nettes d'emplois au pays depuis le début de l'année. Puis, hier, le dollar canadien a atteint un plancher record pour la deuxième journée consécutive.

Dans cette optique, le gouvernement pourrait-il déposer un budget comportant des stimulants budgétaires et des investissements publics importants dans des domaines comme le logement, les transports, l'infrastructure municipale, l'agriculture et l'environnement?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne voit qu'un verre à demi-vide. La nouvelle la plus importante aujourd'hui portait sur le dossier de l'emploi. Aux États-Unis, plus de 400 000 emplois ont été perdus, ce qui est très grave. Au Canada, on s'attendait à perdre aussi un bon nombre d'emplois, de l'ordre des 20 000. Ce que le député

omet de dire, c'est que nous n'avons pas perdu d'emplois. En fait, nous en avons gagné 1 800.

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, Statistique Canada a souligné que nous avons perdu plus de 26 000 emplois à long terme en octobre, et cela ne tenait pas compte des postes qui ont été supprimés chez Nortel et la CIBC.

Aujourd'hui, plus de 100 économistes ont écrit au premier ministre pour lui demander de déposer un budget prévoyant des investissements majeurs dans l'économie, dans le but de la soutenir, soulignant que la réduction des impôts et des taux d'intérêts ne serait pas suffisante.

Quand le gouvernement finira-t-il par comprendre qu'il est nécessaire d'investir dans l'économie et que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que George Bush stimule l'économie américaine pour que le Canada en profite?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, il me semble que le NPD est resté bloqué aux politiques ratées de déficit permanent consistant à imposer les Canadiens et à dépenser sans compter, un marasme dont les intellectuels de gauche se sont libérés depuis longtemps. Le budget sera déposé en décembre.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, le gouvernement dit aux gens de ne pas s'énervier au sujet des droits tarifaires de 32 p. 100 imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre, mais on est en droit de se demander à qui il s'adresse. S'agit-il des dizaines de milliers de Britanno-Colombiens dont les emplois sont en danger? Ou des centaines d'entreprises qui sont sur le point de fermer? Ou encore des gouvernements provinciaux et des administrations municipales qui perdront des recettes pouvant être redistribuées dans la santé, l'éducation et d'autres services?

Ces gens ont passé le stade de la nervosité. Ils ont l'impression que le gouvernement a abandonné une industrie de 10 milliards de dollars et qu'il n'a rien fait depuis cinq ans pour aider à dénouer cette impasse dans le domaine du bois d'oeuvre.

Le gouvernement va-t-il quitter sa tour d'ivoire et commencer au moins par nommer un envoyé spécial aux États-Unis pour tenter de régler cette question du bois d'oeuvre...

**Le vice-président:** secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a la parole.

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je répète que je regrette d'avoir utilisé une expression un peu trop imagée. Le message que je tentais d'exprimer hier est qu'il est très important de se serrer les coudes d'un bout à l'autre du pays.

Qu'avons-nous fait? Le premier ministre a abordé cette question à de nombreuses reprises avec le président Bush, la dernière fois pendant la conférence de l'APEC. Un député dit que ce n'est rien. Je pense que c'est beaucoup, au contraire. Le ministre et son entourage sont en communication chaque jour avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le ministre a parlé de cette question maintes et maintes fois.

Nous devons faire front commun dans ce dossier, et c'est le message que j'ai essayé de transmettre hier.

*Questions orales*

● (1130)

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, il y a un an, quand nous avons soulevé la question des millions d'emplois qui étaient menacés à l'échéance de l'accord relatif au bois d'oeuvre, les libéraux nous ont répondu de ne pas nous inquiéter, qu'ils s'en occupaient. Quelque 30 000 habitants de la Colombie-Britannique risquent aujourd'hui de perdre leur emploi du fait que les libéraux s'occupent de cette question.

Hier, une coalition réunissant les principales entreprises et associations commerciales du Canada a déclaré que des milliers d'emplois risquaient de disparaître du fait de l'inaction du gouvernement fédéral en matière de sécurité à la frontière. Les libéraux ont dit de ne pas nous inquiéter, qu'ils s'en occupent. Combien de Canadiens doivent perdre leur emploi avant que les libéraux s'en inquiètent?

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, quand la députée faisait partie de l'opposition officielle, nous ne savions à vrai dire jamais quelle était sa position, ni celle de son parti. Je ne le sais pas plus aujourd'hui. Un peu plus tôt, ces gens voulaient lier l'énergie au bois d'oeuvre. Ensuite, ils ont voulu négocier avec les États-Unis l'aide que nous leur apportons dans la campagne contre le terrorisme et lier cette aide à la question du bois d'oeuvre.

Aujourd'hui, ils veulent diviser le pays. Le chef de l'opposition l'a lui-même affirmé à l'occasion d'un débat spécial. Ils veulent opposer l'Est à l'Ouest, ce qui va à l'encontre du but recherché: le libre-échange du bois d'oeuvre.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre du Revenu s'est vanté à la Chambre, disant que les dispositions du projet de loi S-23 sur l'information concernant les passagers permettraient aux services canadiens des douanes d'examiner les manifestes des avions avant qu'ils n'atterrissent au Canada. Étrangement, les fonctionnaires américains ont publié une liste de pays qui ne se conforment pas aux mesures que les États-Unis ont mis en place. Or, le Canada figure dans cette liste, avec la Syrie et l'Arabie saoudite.

Comment le ministre du Revenu peut-il compter que les transporteurs étrangers se plieront aux nouvelles mesures de sécurité du Canada alors que le Canada ne se conforme pas à celles de son plus proche allié?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je dois signaler que je me suis rendu à Washington hier pour discuter de l'organisation des douanes et de notre coopération future avec les États-Unis. La réunion a été très fructueuse pour les deux parties.

De plus, nous ferons en sorte qu'ait lieu dans les dix prochains jours une réunion du comité directeur de l'accord sur la frontière commune signé en 1995. Nous y examinerons les moyens de coopérer.

J'ai eu le plaisir de dire aux représentants que j'ai rencontrés hier que nous pourrions mettre un cadre en place grâce au projet de loi S-23.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je voudrais que le ministre réponde à la question. Les États-Unis pressent le Canada de participer à

l'installation d'un périmètre de sécurité pour protéger nos liens commerciaux. Cela comprend la mise en commun de l'information sur les voyageurs étrangers qui entrent dans chacun des pays. Air Canada dit qu'elle ne se conforme pas à la loi américaine parce que la loi canadienne ne le lui permet pas.

Le ministre a parlé bien des fois d'harmonisation, mais il y a lieu de s'interroger sur le sérieux de son engagement. Pourquoi n'accepte-t-il pas cette demande raisonnable des États-Unis?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, il est tout à fait vrai que la loi canadienne en vigueur ne nous permet pas de le faire, sauf dans le cadre d'une enquête de police précise.

C'est pourquoi le gouvernement, après les événements du 11 septembre, envisage de nouvelles technologies pour améliorer la situation ainsi que des modifications législatives.

\* \* \*

[Français]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a, par ses déclarations fausses et maladroites, provoqué inutilement les gens de la Colombie-Britannique touchés par la crise du bois d'oeuvre en les traitant de «peureux».

Malgré ses excuses de tantôt, le secrétaire parlementaire pourrait-il répondre favorablement à la demande de toute l'industrie pour la tenue d'une rencontre au sommet afin de faire le point sur la position canadienne dans ce dossier?

[Traduction]

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de répéter une troisième fois que je suis désolé du qualificatif qu'a utilisé le député, mais cela ne change rien au fait que le gouvernement est très engagé dans ce dossier.

Le 25 octobre, nous nous sommes adressés à l'OMC pour poursuivre notre option juridique. Une série de négociations ou de discussions ont lieu entre les hauts fonctionnaires canadiens et les représentants américains, avec la participation des provinces et des intéressés de toutes les régions du pays. Nous sommes quotidiennement en contact avec les provinces et les responsables de l'industrie. On ne saurait tenir de consultations plus vastes.

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, il ne s'agit pas seulement de jaser.

Comment le ministre peut-il répondre à tous les intervenants que ce n'est pas le temps de tenir une telle rencontre au sommet, alors que le 12 novembre prochain, il se fera leur porte-parole auprès du secrétaire américain au Commerce?

● (1135)

[Traduction]

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, j'ignore où le député trouve ses faits, mais je sais que très peu d'intervenants de l'industrie réclament plus que ce qui se fait actuellement: des consultations quotidiennes et une double approche très vigoureuse.



*Questions orales*

La semaine prochaine, le ministre du Commerce international rencontrera M. Racicot, le nouveau représentant, et insistera encore une fois très vigoureusement sur cette question. Le premier ministre du Canada a soulevé fréquemment cette question avec le président Bush, et pas plus tard que la semaine dernière, au sommet de l'APEC. L'intervention du gouvernement est puissante et vigoureuse.

\* \* \*

**LA GRC**

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, en contradiction directe avec le témoignage du commissaire Zaccardelli de la GRC devant le comité de la justice, le sergent Mike Niebeduk a déclaré que le redéploiement de 2 000 agents de la GRC avait des répercussions sur d'importantes enquêtes et que la sécurité du public serait ainsi compromise.

Le solliciteur général va-t-il s'engager immédiatement à fournir les fonds nécessaires pour l'embauche et la formation de nouveaux agents de la GRC?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien que nous venons d'affecter 100 millions de dollars à ce domaine et 2 milliards de dollars dans le dernier budget et depuis.

Nous avons également un comité du Cabinet qui évalue ce qui doit être fait. Comme le premier ministre l'a dit très clairement, nous ferons tout ce qui s'impose.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il faut écouter les employés. Un officier supérieur de la GRC m'a dit ce matin que les 90 millions de dollars promis par le gouvernement pour la GRC représentent trois ou quatre nouveaux agents pour la Colombie-Britannique. C'est loin de compenser le manque chronique d'effectifs dans la région ou la perte d'agents au profit de ce projet spécial.

Le ministre va-t-il s'engager sérieusement à l'égard de la GRC et des Canadiens à veiller à ce qu'on puisse bien appliquer la loi?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que 2 milliards de dollars représentent un engagement assez ferme à l'égard de la sécurité de notre pays. J'obtiens également mes renseignements du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui m'a signalé qu'il avait les fonds nécessaires pour remplir son mandat.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION**

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, depuis quelques mois, certains petits éditeurs de magazines sont confrontés à un choix déchirant: accepter de divulguer à Patrimoine Canada des renseignements confidentiels sur leurs abonnés ou se résoudre à ne pas recevoir de subventions pour couvrir une partie des frais d'envois postaux aux abonnés.

Afin d'éviter aux éditeurs d'entreprendre de longues démarches devant le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée, la ministre du Patrimoine peut-elle s'engager à intervenir rapidement afin de corriger la situation, comme la loi le lui permet?

[Traduction]

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, pour

démontrer que les deniers publics sont affectés de façon transparente, le ministère du Patrimoine canadien compte sur des évaluations par des tiers des chiffres sur la diffusion fournis par les éditeurs pour que, lorsqu'un éditeur peut établir qu'il a 15 000 abonnés, il soit admissible au programme.

Je ne comprends pas. Les gens nous parlent toujours de reddition de comptes. Quelle meilleure façon d'y parvenir que la vérification que nous avons proposée dans le cas présent?

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, qu'est-ce qui justifie la ministre d'accepter qu'on dévoile le nom, l'adresse civique, le numéro de carte de crédit ainsi que la date d'expiration pour avoir droit à une subvention, alors qu'elle sait très bien que c'est un geste complètement illégal?

[Traduction]

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, là encore, je ne comprends pas la question du député. Il prétend qu'on exige tous ces noms et toutes ces adresses. Qu'il prouve ce qu'il avance.

En toute franchise, les éditeurs peuvent en fait choisir à partir d'un large éventail de services de vérification pour être en mesure de respecter les critères du PAP.

\* \* \*

**LE TERRORISME**

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Samir Mohamed est un terroriste. Sa demande du statut de réfugié a été rejetée en 1997. Cela fait quatre ans. Le mois dernier, on lui a accordé une autre audience, alors qu'il était détenu parce qu'on avait établi des liens directs entre lui et les activités terroristes aux États-Unis.

Peut-on savoir ce qui ne va pas avec les gens d'en face? Comment se fait-il que cet individu est encore au Canada?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que mon vis-à-vis voudrait bien féliciter son chef qui s'est rendu compte que ceux qui présentent une demande du statut de réfugié, même ceux dont la demande est refusée, même ceux qui arrivent sans papiers, ont des visages et sont des personnes réelles. Ces personnes ont parfois des dossiers que défendent les députés.

Si le député de Langley—Abbotsford veut des renseignements sur un dossier en particulier, il n'a qu'à m'en aviser et je me ferai un plaisir de les lui fournir dans la mesure où les lois sur la protection des renseignements personnels m'y autorisent.

● (1140)

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'aviser la ministre. Partout aux États-Unis, on est au courant de cette affaire. L'individu en question est actuellement détenu en Colombie-Britannique.

Je voudrais que la ministre m'explique pourquoi il est encore au Canada après avoir été refusé non pas à une, mais à trois audiences en appelant de la mesure d'expulsion.

*Questions orales*

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, tout individu qui constitue un risque pour la sécurité du Canada est détenu. Je constate avec plaisir que mon vis-à-vis l'a remarqué. L'individu est détenu jusqu'à ce que nous soyons en mesure de l'expulser, soit après application régulière de la loi.

Mon objectif est d'expulser tout individu qui constitue un risque pour la sécurité du Canada dans les plus brefs délais. Tous les députés qui siègent de ce côté-ci veulent se débarrasser au plus vite de tels individus.

\* \* \*

**LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES**

**M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Il a passé une grande partie de la journée d'hier à écouter attentivement les députés qui sont intervenus pendant le débat exploratoire sur le budget qui sera bientôt déposé.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire prenne quelques minutes pour dire à la Chambre ce qu'il a tiré du débat d'hier.

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une excellente question, et je remercie le député de l'avoir posée. J'ai passé toute la journée d'hier à la Chambre, et je remercie les députés, car ils ont fait d'excellentes suggestions.

Dans l'ensemble, pour ce qui est de la gauche, le NPD propose de taxer et dépenser, comme je l'ai dit plus tôt. Quant à la droite, le cinquième parti est resté muet. On peut en déduire qu'il n'a pas fait de suggestion concrète parce qu'il n'a pas d'opinion sur le budget. Quelques suggestions utiles sont venues du côté de l'Alliance réformiste, mais en gros, elle a encore une fois demandé qu'on sabre dans les dépenses.

\* \* \*

**L'APECA**

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le maire de Halifax, M. Peter Kelly, a écrit hier au premier ministre pour demander que le gouvernement fédéral paye le tiers des coûts de nettoyage du port de Halifax. Ce projet d'assainissement de l'environnement est essentiel et se fait attendre depuis longtemps.

Le projet est planifié depuis des décennies et le maire attend depuis deux ans un engagement réel du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral va-t-il s'engager à payer au moins le tiers des 260 millions de dollars qui devront être dépensés pour mettre un terme au déversement d'eaux usées dans notre magnifique port?

**L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.):** Monsieur le Président, avant l'entrée en fonctions du gouvernement actuel, le gouvernement fédéral ne participait d'aucune façon au financement des infrastructures. Depuis 1993, nous en sommes au troisième programme d'infrastructures majeur.

Malheureusement, les montants requis sont plus élevés que ceux dont la ville de Halifax a besoin. La ville est cependant actuellement en discussion avec le gouvernement fédéral, notamment le secrétariat du Conseil du Trésor et le ministre de l'Environnement. Un groupe de travail sur les questions urbaines doit soumettre son rapport sur la

question au premier ministre. Nous sommes impatients d'en prendre connaissance.

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, le ministre d'État a dit que le projet est beaucoup trop gros pour faire partie du minuscule projet d'infrastructures fédéral.

La participation fédérale aux seuls travaux d'assainissement du port de Halifax est de 90 millions de dollars. La participation totale au programme d'infrastructures à la grandeur de la Nouvelle-Écosse pour les prochaines années, est de moins de 20 millions.

Comment le gouvernement fédéral fera-t-il pour financer le projet? Dans l'état actuel des choses, il nous faut 90 millions. D'où viendra l'argent et quand sera-t-il dégagé?

**L'hon. Robert Thibault (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.):** Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre ce que dit la députée: le programme d'infrastructures n'est pas minuscule. Aujourd'hui même, nous annoncerons des dépenses de 20 millions de dollars au Nouveau-Brunswick, qui seront effectuées à l'automne, durant l'hiver et l'été prochain.

Pendant la première étape seulement, la région de l'Atlantique recevra des centaines de millions de dollars, qui permettront de créer de nombreux emplois. Comme je le disais, la question du port de Halifax sera discutée avec toutes les autres questions qui concernent les grands centres urbains.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, aujourd'hui, l'industrie canadienne du bois d'oeuvre d'une valeur de 10 milliards de dollars se voit imposer des droits de douane de plus de 30 p. 100. Des dizaines de milliers d'emplois au Canada sont maintenant menacés, sans compter les milliers de travailleurs qui sont déjà en chômage.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international doit regretter d'avoir parlé de quelques personnes nerveuses dans une partie de notre pays, car en Colombie-Britannique seulement, 15 000 personnes sont sans emploi à cause de l'inaction du gouvernement; or, ceux qui forment ce gouvernement ne sont pas nerveux, ils sont tout simplement cinglés.

Le premier ministre se rendra-t-il immédiatement à Washington et refusera-t-il d'en partir tant que le problème ne sera pas réglé?

• (1145)

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il est tout à fait insensé de dire que le gouvernement a été inactif dans ce dossier très grave.

Toutes les parties concernées ont sciemment laissé l'accord sur le bois d'oeuvre arriver à échéance afin de chercher une solution durable. Nous avons sciemment décidé de poursuivre notre approche en deux volets, en nous prévalant de nos recours juridiques auprès de l'OMC et en invitant les responsables américains à participer à la définition des causes fondamentales du problème et à la recherche d'une solution durable à long terme, plutôt qu'une autre solution de fortune qui nous paralysera à nouveau dans cinq ans.

*Questions orales***LES PÊCHES**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Depuis quelque temps déjà, les pêcheurs côtiers du crabe à Terre-Neuve pêchent en vertu d'un permis de pêche. Ils demandent la conversion de leur permis en licence de pêche. Le ministre dont le ministre à la responsabilité s'est engagé à effectuer la conversion. En fait, il aurait dû le faire au cours de l'été.

Le ministre peut-il nous dire où en est le dossier? Quand ces pêcheurs devraient-ils s'attendre à recevoir la confirmation que leur permis de pêche a été converti en licence de pêche?

**L'hon. Herb Dhaliwal (Vancouver-Sud—Burnaby, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir donné avis de sa question.

Comme le sait le député, la pêche du crabe des neiges est excellente. Nous avons émis des permis temporaires à 2 400 pêcheurs côtiers pour qu'ils en puissent profiter.

Avant de leur accorder des permis permanents, nous devons nous assurer qu'ils pourront s'en servir pendant un certain temps afin que le gouvernement du Canada ne se retrouve pas dans la situation de devoir dépenser des millions de dollars pour les racheter. J'étudie la situation. Nous sommes en train d'examiner attentivement les résultats d'une étude, mais nous devons nous assurer que la pêche continuera d'être bonne pendant quelque temps pour que les pêcheurs puissent en profiter.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Alors que le projet de loi antiterroriste du gouvernement restreint les libertés des Canadiens au nom de la sécurité, le projet de loi précédent, le C-35, propose de mettre au-dessus de la loi canadienne les délégués étrangers aux conférences internationales en leur accordant l'immunité diplomatique. Le gouvernement accorde déjà la pleine immunité diplomatique aux simples membres du personnel de soutien étranger qui, aux termes du droit international, n'ont pas droit à cette immunité.

À une époque où on demande aux Canadiens de sacrifier leurs libertés fondamentales, pourquoi le gouvernement met-il au-dessus de la loi un nombre grandissant de visiteurs étrangers?

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi dont parle le député, le projet de loi C-35, ne concerne pas l'immunité des diplomates et des consuls accrédités. Il concerne les personnes qui assistent à des conférences internationales ou sont membres d'organisations internationales qui n'ont pas été créées par traité. Ce projet de loi leur accorde la même immunité. Il ne leur donne pas une immunité plus grande.

Je pense que, si je pouvais lui fournir une version annotée de la Convention de Vienne, le député y verrait peut-être plus clair. Il comprendrait peut-être enfin ce qui se trouve dans ce projet de loi et ce qui ne s'y trouve pas.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cela va bien au-delà de la Convention de Vienne. Aux termes du projet de loi C-35, tout délégué à une conférence internationale peut être admis automatiquement au Canada sans l'approbation d'Immigration Canada, même si cette

personne a un casier judiciaire ou des liens directs avec un groupe terroriste. La ministre de l'Immigration est exclue du processus.

Plusieurs députés se posent des questions sur la pertinence de la ministre dans la guerre contre le terrorisme et ce projet de loi lui enlève toute pertinence. Le ministre peut-il expliquer en quoi l'absence de sa collègue du processus fait du Canada un endroit plus sûr?

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi ne porte pas sur ce que le député aimerait nous faire croire. Je pense que s'il arrivait à comprendre ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas dans le projet de loi C-35, ça l'aiderait tant pour poser ses questions que pour rédiger les articles qu'il écrit pour les journaux.

Il existe depuis des années un processus selon lequel tous les diplomates et consuls envoyés au Canada font l'objet d'une vérification de la part des autorités de l'immigration avant que leur accréditation ne soit approuvée. Le projet de loi C-35 ne change rien à cela.

\* \* \*

[Français]

**LA TECHNOBASE DE SAINT-HUBERT**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, dans le dossier de la Technobase Rive-Sud de Saint-Hubert, nous n'arrivons pas à obtenir d'information précise concernant les engagements financiers pris à même les fonds publics et les supposés emplois créés.

Est-ce que le gouvernement fédéral n'a pas le devoir de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et d'expliquer en particulier ce qu'est devenu le million de dollars versé par le ministère de la Défense nationale dans le fonds d'investissement géré par la Technobase?

● (1150)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, lors de la fermeture de la base militaire de Saint-Hubert, suite au départ des gens qui apportaient une certaine activité économique, nous avons mis en place une corporation indépendante pour faire en sorte de redéployer et de dynamiser l'économie de la région.

Essentiellement, deux fonds ont été mis en place; d'abord, un fonds de un million de dollars qui a été utilisé comme fonds de dernier recours, et sous forme de capital de risque ou encore de garantie de prêts; et le deuxième était le fonds Développement économique Canada de six millions de dollars pour faire du développement technologique, donc, en ligne avec le créneau ciblé par Industrie Canada.

Je tiens à rappeler à cette Chambre que quand on regarde...

**Le vice-président:** L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Industrie reprochait au Bloc québécois de s'intéresser au dossier à cause des élections municipales.

Si le gouvernement n'ose pas répondre à nos questions et justifier l'utilisation de ce fonds de un million de dollars, n'est-ce pas justement parce que c'est l'honorable Jacques Olivier, ancien ministre libéral, qui est candidat à la mairie de Longueuil?

*Questions orales*

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, le conseil d'administration de la corporation de la Technobase qui, encore une fois, au risque de me répéter, est une corporation autonome, est constitué de plusieurs élus de la région, en fait les maires de la région.

C'est une corporation qui, à mon avis, a fait un excellent travail pour l'ensemble de la région de Saint-Hubert et, finalement, pour la grande région de la rive sud de Montréal.

Au moment où on se parle, en ce qui concerne le Fonds de développement économique Canada, plus de 3 millions de dollars ont été investis, ce qui a permis de diversifier l'économie et de créer également beaucoup d'emplois. Nous sommes particulièrement fiers du travail de cette corporation.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a expliqué hier à la Chambre que les États-Unis lient le dossier du bois d'oeuvre à l'évolution d'autres dossiers. Le secrétaire parlementaire a dit que le président Bush «doit collaborer avec le Congrès pour mettre en oeuvre d'autres initiatives qu'il envisage» avant que des progrès puissent être accomplis dans le dossier du bois d'oeuvre.

Le premier ministre suppléant est-il disposé à confirmer que les Américains attendent que nous agissions dans le dossier du périmètre de sécurité nord-américain et dans d'autres dossiers urgents avant de bouger dans le dossier du bois d'oeuvre?

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une incroyable exagération. Je n'ai absolument rien dit de semblable. Je ne sais pas comment le député a pu arriver à cette interprétation.

Ce que j'ai dit, et il faudrait être incroyablement naïf pour ne pas le comprendre, c'est que le président des États-Unis fait face aux pressions de son propre Congrès. Il y a aux États-Unis des personnes devant se faire réélire. C'est la réalité. Les États-Unis sont déterminés à protéger leur industrie du bois d'oeuvre même si cela porte préjudice à ses consommateurs ainsi qu'à notre industrie et à nos travailleurs. Nous allons lutter en faveur de l'instauration d'un commerce équitable dans le domaine du bois d'oeuvre.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis trop nerveux. Je suis un de ces Britanno-Colombiens qui ont été traités avec le plus grand dédain à la Chambre.

Il y a quelques semaines, les États-Unis ont réglé un vieux différend au sujet du contreplaqué en obtenant la collaboration de l'Indonésie dans la guerre contre le terrorisme. Pourquoi le gouvernement—et je n'ose pas demander s'il se cache la tête dans le sable, car il a la tête ailleurs—ne comprend-il pas que, pour sauver des emplois dans le secteur du bois d'oeuvre au pays, nous devons agir dans le dossier du périmètre de sécurité nord-américain et adopter d'autres mesures de défense intérieure afin d'obtenir la collaboration de nos homologues américains?

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, c'est le genre de suggestion irresponsable qui a été faite il y a quelques

semaines dans une question posée au ministre du Commerce international. On y laissait entendre que nous devrions négocier notre soutien à la lutte de l'Alliance contre le terrorisme et lier ce dossier à la question du bois d'oeuvre. C'est irresponsable, et nous n'agissons pas de la sorte.

Nous avons eu gain de cause dans ce dossier bon nombre de fois sur la base de nos arguments. Nous emploierons de nouveau la même méthode. Nous sommes en train de saisir l'OMC. Nous menons une série de négociations avec des représentants américains. Le premier ministre et le ministre participent directement à ces activités. Pour une fois, le député devrait peut-être faire son travail de recherche.

\* \* \*

**LA LOI ANTITERRORISTE**

**M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.):** Monsieur le Président, en septembre les Canadiens et les citoyens du monde entier ont été témoins d'actes terroristes choquants et ont pris conscience des nouvelles menaces qui pèsent sur notre liberté et notre sécurité. Compte tenu de ces faits, nombre de Canadiens craignent vivement que des groupes minoritaires soient injustement ciblés.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada peut-il indiquer à la Chambre comment nous pouvons assurer la sécurité de tous les Canadiens et protéger la diversité et l'harmonie dont nous jouissons au Canada?

● (1155)

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi antiterroriste porte sur les activités terroristes et prévoit que les forces policières, les forces de sécurité et les procureurs disposeront de nouveaux outils. Cette mesure législative comporte également des dispositions pour protéger les communautés minoritaires contre toute forme de haine au Canada. En outre, elle modifie le Code criminel et interdira toute utilisation de propagande haineuse en ligne. Elle prévoit de nouvelles infractions dans les cas de profanation de sites religieux ou de lieux de culte. Enfin, elle modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour élargir les interdits concernant les propos haineux.

La diversité culturelle constitue l'une des forces du Canada...

**Le vice-président:** La députée de Kamloops, Thompson and Highland Valleys a la parole.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre n'arrête pas de dire qu'il n'a aucune obligation de convoquer une réunion nationale des parties intéressées parce que les rencontres en cours avec les Américains au sujet du bois d'oeuvre ne sont que des pourparlers. Les provinces, l'industrie et le ministre lui-même ont reconnu ces négociations à peine déguisées pour ce qu'elles sont vraiment: des négociations.

En ne convoquant pas une réunion des parties intéressées, le ministre favorise des négociations plutôt qu'un recours judiciaire. Pourquoi le ministre ne veut-il pas convoquer une réunion nationale des parties intéressées?

*Questions orales*

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je veux faire comprendre très clairement une chose. Nous sommes engagés dans des discussions en permanence entre responsables canadiens et américains, avec la participation des représentants de toutes les provinces et en consultation intensive avec ces provinces.

Ces discussions ont un objectif: trouver une solution durable au problème. Évidemment, la meilleure serait le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre. Il nous faut une solution durable qui tiendra et qui ne nous mettra pas dans cette camisole de force tous les deux ou trois ans.

Ce n'est sûrement pas ce que préconise l'opposition.

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, bien sûr que nous ne préconisons pas cela. Le secrétaire parlementaire devrait écouter plus attentivement.

Le département américain du Commerce a adopté un parti-pris dans son enquête sur les importations de bois d'oeuvre canadien en rejetant tous les cas de rentabilité ou de ventes au seuil de rentabilité et en tenant compte uniquement des marges négatives sur des articles précis et limités à l'intérieur d'une gamme de produits. Il applique ensuite ce résultat à tous les autres produits, y compris les rendements positifs. C'est exclure certaines données, et cela peut faire l'objet d'une contestation devant l'OMC.

Quand le ministre intentera-t-il une action en contestation à l'OMC?

**M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas très bien où était la députée, mais, le 25 octobre, le ministre du Commerce international a demandé que soit constitué un groupe spécial de l'OMC pour statuer dans le dossier du bois d'oeuvre. La députée retarde un peu en réclamant un recours judiciaire.

Le dossier fait l'objet de discussions permanentes parce que nous ne pensons pas que nous devrions nous limiter au recours judiciaire. Il nous faut trouver une solution durable à long terme au problème, une solution qui respectera le principe de commerce équitable que nous voulons au Canada et que les Américains prétendent défendre.

\* \* \*

[Français]

**LA LOI ANTITERRORISTE**

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ):** Monsieur le Président, un comité spécial du Sénat vient de se prononcer en faveur des principales propositions du Bloc québécois, notamment les clauses crépusculaires et une définition plus précise d'une activité terroriste dans le projet de loi. Certains ministres libéraux se sont également prononcés dans le même sens, mais le premier ministre a invoqué la solidarité ministérielle pour les faire taire.

Est-ce que l'on peut savoir où en est la réflexion au sein du gouvernement à ce sujet?

[Traduction]

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est reconnaissant au comité sénatorial d'avoir tenu des réunions préalables afin de procurer au gouvernement et au Comité de la justice de la Chambre un avis précieux sur cet important projet de loi.

La ministre de la Justice a répété à maintes reprises à la Chambre que, selon le gouvernement, le projet de loi est conforme à la Charte et il renferme tous les outils nécessaires. Elle a aussi dit clairement, comme le premier ministre d'ailleurs, que de ce côté de la Chambre nous accordons la plus grande importance aux avis des comités du Sénat et de la Chambre sur cette mesure législative.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, le chômage est à la hausse. Pourtant, deux chômeurs sur trois ne pourront recevoir des prestations d'AE. Les règles sont si sévères que rares sont ceux qui peuvent maintenant être admissibles. Et cette situation existe malgré l'excédent mensuel de 750 millions de dollars.

Les États-Unis ont assoupli les règles de l'assurance-emploi après les événements du 11 septembre. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'utiliser l'excédent de la caisse d'AE dans le but prévu, c'est-à-dire pour maintenir une partie du revenu des travailleurs en chômage? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'adoucir les règles d'admissibilité et de ramener de 920 à 700 le nombre d'heures requises, afin que des milliers de Canadiens puissent recevoir une certaine forme d'aide au revenu alors que nous nous apprêtons à affronter notre long hiver?

● (1200)

**Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue en disant tout d'abord que je suis surprise de voir un député de son parti citer les États-Unis en exemple dans ce domaine, alors que nous savons à quel point les programmes de sécurité sociale du Canada sont meilleurs.

Je répète que l'assurance-emploi est un élément clé du filet de sécurité sociale des Canadiens et cela, depuis plus de 60 ans. Notre système de soutien du revenu est très efficace pour ceux qui perdent leur emploi.

Je rappelle aussi au député que nous venons d'adopter une loi...

**Le vice-président:** Je donne la parole au député de Pictou—Antigonish—Guysborough.

\* \* \*

[Français]

**LA LOI ANTITERRORISTE**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, le verdict de l'autre place est tombé. À la suite de la majorité des témoins qui ont comparu devant les deux comités du Parlement, de quelques ministres et députés, le Sénat démontre aussi une très grande appréhension à l'effet que le projet de loi C-36 va trop loin. Cette appréhension est manifestée dans les changements majeurs recommandés.

Est-ce que le premier ministre va permettre les amendements nécessaires et un vote libre sur ce projet de loi?

*Affaires courantes*

[Traduction]

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis persuadé que le député se rappelle les longs témoignages que le Comité permanent de la justice de la Chambre a entendus hier. Les milieux policiers, depuis les chefs de police jusqu'aux organisations policières de tout le pays, se sont prononcés contre une disposition de caducité.

Ces comités sont pris très au sérieux par le gouvernement. Il a été dit et répété que le gouvernement tiendrait pleinement compte de l'information recueillie par les comités et de leurs recommandations.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES ARMES À FEU**

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le coût du gâchis libéral que constitue le registre des armes à feu dépasse maintenant les 650 millions de dollars. Le gouvernement vient d'injecter encore 150 millions de dollars. Chose étonnante, il fait passer en douce un demi-million de dollars par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Comme de nouvelles pressions énormes se font sentir sur le budget et qu'il est urgent de débloquer des ressources pour combattre la menace réelle du terrorisme, le gouvernement devrait laisser tomber ce système inefficace qui est un gouffre sans fond. Il devrait s'attaquer aux terroristes et laisser les chasseurs de canards tranquilles.

Le gouvernement va-t-il mettre l'ancien projet de loi C-68 en veilleuse de façon permanente?

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-68 est maintenant une loi. Il s'agit d'une question de sécurité nationale importante, et la vaste majorité des Canadiens appuie cette loi. Il n'en coûte aux Canadiens que 3 \$ par année et par personne pour cette mesure de sécurité extraordinaire que nous proposons et que les Canadiens appuient.

\* \* \*

[Français]

**LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, Radio-Canada et CBC sont présentement en processus de révision des accréditations syndicales. Les avocats qui représentent la Société Radio-Canada devant le Conseil canadien des relations industrielles sont de la firme Heenan Blaikie de Toronto.

Or, l'associé principal de cette firme, M<sup>e</sup> Heenan, siège au conseil d'administration de Radio-Canada et est aussi membre du comité des ressources humaines de cette même société.

La ministre du Patrimoine ne croit-elle pas qu'il y a, à tout le moins, apparence de conflit d'intérêts et que la double position de M<sup>e</sup> Heenan, membre du CA et représentant patronal, est intenable et qu'il doit renoncer à l'un de ses deux mandats?

[Traduction]

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole à la Chambre sur la SRC.

Comme la députée d'en face le sait, la SRC est indépendante du gouvernement. En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, la gestion et l'exploitation de la SRC sont assurées par son conseil d'administration. Je ne comprends donc pas bien le sens de la question de la députée.

[Français]

**LA SANTÉ**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé.

Au cours du dernier siècle, il y a eu trois grandes manifestations d'épidémie de la grippe à travers le monde. La pandémie la plus dévastatrice fut la grippe espagnole, en 1918, responsable de la mort d'au moins 20 millions de personnes à travers le monde.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement du Canada fait pour s'assurer que ses citoyens seront protégés dans l'éventualité d'une nouvelle pandémie de grippe?

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je veux assurer la Chambre que l'une des grandes préoccupations de Santé Canada est de protéger la santé de tous les Canadiens et Canadiennes contre une éventuelle pandémie de grippe.

À cette fin, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec la compagnie Shire Biologics, pour que cette dernière fournisse un vaccin contre la grippe pour tous les Canadiens et Canadiennes dans l'éventualité d'une telle pandémie.

En prenant cette mesure, le Canada est devenu le premier pays du monde à avoir élaboré et mis en oeuvre une stratégie de vaccination contre la grippe en cas de pandémie.

\* \* \*

● (1205)

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, après consultation, je crois savoir qu'il y a consentement unanime pour que le député d'Ottawa-Centre présente, maintenant ou plus tard aujourd'hui, un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, dont avis a été donné hier, et pour que le projet de loi soit inscrit dans l'ordre de priorité.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

*Initiatives parlementaires*

[Français]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce rapport fait suite aux responsabilités que lui confèrent les articles 104 et 107 du Règlement.

\* \* \*

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-408, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter ce projet de loi avec l'appui de mon collègue de Hull—Aylmer.

L'objectif du projet de loi est d'éliminer la distinction entre les enfants ou descendants légitimes et illégitimes dans les lois du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LOI DE 2001 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES**

**L'hon. Don Boudria (pour le ministre des Finances, Lib.)** propose: Que le projet de loi S-31, Loi mettant en oeuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts, sur le revenu, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

\* \* \*

**PÉTITIONS**

LES PESTICIDES

**M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.):** Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de certains habitants de la circonscription de Prince Edward—Hastings.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'imposer immédiatement un moratoire sur l'utilisation de pesticides chimiques à des fins esthétiques, par précaution, tant que la sécurité de leur utilisation et que leurs effets à long terme n'auront pas été établis scientifiquement.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

• (1210)

**Le président suppléant (Mme Bakapanos):** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Jacques Saada:** Madame la Présidente, je voudrais proposer l'adoption du rapport que j'ai déposé il y a quelques minutes.

**Le président suppléant (Mme Bakapanos):** La Chambre consent-elle à revenir aux motions?

**Des voix:** D'accord.

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, je ne suis pas certain de savoir à quoi la Chambre a consenti. J'ai peut-être raté quelque chose.

**M. Jacques Saada:** Madame la Présidente, il s'agit de la liste des membres et des membres associés du comité de liaison. Cela relève du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

**Le président suppléant (Mme Bakapanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, puisque le projet de loi a déjà fait l'objet d'un vote, je demande que nous considérons qu'il est 13 h 30, de façon à passer immédiatement aux initiatives parlementaires.

**Le président suppléant (Mme Bakapanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (Mme Bakapanos):** Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

**LES ENFANTS DE PARENTS DIVORCÉS**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer un projet de loi reconnaissant qu'il est dans l'intérêt supérieur des enfants: a) que les enfants puissent être entendus lorsque des décisions sur les responsabilités parentales les concernant sont prises; b) que les enfants dont les parents sont en instance de divorce aient l'occasion d'exprimer leurs points de vue à un professionnel compétent dont le rôle serait de faire connaître ces points de vue au juge, à l'évaluateur ou au médiateur chargé de déterminer ou de faciliter les modalités de partage des responsabilités parentales; c) que si un enfant éprouve des difficultés lors de la séparation ou du divorce de ses parents, le tribunal doit avoir la possibilité de nommer une tierce partie concernée (comme un membre de la famille élargie de l'enfant), pour soutenir l'enfant et le représenter.

—Madame la Présidente, je remercie ma collègue, la députée de South Surrey—White Rock—Langley, d'avoir appuyé aujourd'hui ma motion d'initiative parlementaire n° 186. Madame la Présidente, puisque vous avez eu l'amabilité de lire la motion, je ne le ferai pas car le texte en est passablement long.

### *Initiatives parlementaires*

Les téléspectateurs seront peut-être intéressés de savoir d'où est venue l'idée de cette motion, qui concerne non seulement les droits des parents mais, ce qui est encore plus important, ceux des enfants.

Le 18 novembre 1997, l'actuelle ministre de la Justice a créé un comité mixte spécial chargé d'examiner les questions touchant la garde et le droit de visite des enfants de parents divorcés.

Je vais lire le préambule du rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants, intitulé «Pour l'amour des enfants.»

Lorsque la ministre a créé ce comité, elle a déclaré ce qui suit:

Que soit formé un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner et d'analyser les questions des ententes concernant l'éducation des enfants après la séparation ou le divorce des parents. Plus particulièrement, que le comité mixte soit chargé d'évaluer le besoin d'une approche davantage centrée sur les enfants dans l'élaboration des politiques et des pratiques du gouvernement en droit de la famille, c'est-à-dire une approche qui mette l'accent sur les responsabilités des parents, plutôt que sur leurs droits, et sur les besoins des enfants et leurs meilleurs intérêts, au moment de la conclusion des ententes concernant l'éducation des enfants.

Ce n'est qu'une partie des instructions qu'elle avait données à l'époque au comité mixte spécial.

Fait intéressant, le comité mixte spécial a accompli un travail remarquable. En ce qui concerne le rapport du comité, intitulé «Pour l'amour des enfants», il est rare que les rapports des comités recueillent un appui généralisé aussi universel quant à leurs recommandations, mais ce fut le cas en l'occurrence.

Des rapports minoritaires dissidents ont été déposés par les partis de l'opposition, à l'époque le Parti réformiste du Canada, le Bloc québécois et le NPD. Dans l'ensemble, ils étaient d'accord avec la majorité des recommandations contenues dans le rapport «Pour l'amour des enfants». C'est simplement que les divers partis avaient une idée différente de la direction à prendre dorénavant et de l'ampleur à donner à certaines des recommandations contenues dans le rapport.

Pourquoi me suis-je donné la peine de prendre les recommandations contenues dans le rapport «Pour l'amour des enfants» et de les présenter sous forme de motions d'initiative parlementaires pour les soumettre à l'étude de la Chambre, comme je l'ai fait dans le cas de la motion n° 186? Ceux qui prendront le temps d'étudier la teneur de la motion qui vient d'être lue s'apercevront qu'elle est quasiment identique à la recommandation n° 3 de «Pour l'amour des enfants.»

J'ai fait la même chose avec les 48 recommandations contenues dans le rapport. J'en ai fait des motions d'initiative parlementaire que j'ai soumises à la Chambre pour qu'elle les étudie.

Chacun d'entre nous et, je l'espère, la majorité des Canadiens comprennent comment se déroulent les initiatives parlementaires. Nous rédigeons des motions et des projets de loi, nous les soumettons et ensuite nous participons à ce qui est, à toute fin pratique, une loterie. Si un député a la chance que son nom sorte, il doit faire un choix. En effet, si on tire le nom d'un député et que celui-ci a déposé, soumis et présenté plus d'un projet de loi à la Chambre, il doit choisir celui qu'il estime être le plus important à ce moment précis ou celui qu'il est le plus opportun de débattre à la Chambre des communes; il en va de même des motions.

● (1215)

J'ai quelque 60 motions d'initiative parlementaire, et il m'a fallu en choisir une. C'est celle-ci, qui est alors devenue la motion n° 186.

Bien que la motion à l'étude ne porte que sur une recommandation, ce dont nous et la nation devons discuter au nom des centaines de milliers de familles affectées par les lois sur le divorce désuètes et inefficaces du Canada, c'est le rapport intitulé «Pour l'amour des

enfants.» Ce rapport comprend 48 recommandations. Nous devons l'examiner au complet au lieu de nous arrêter seulement à la motion n° 186.

Je tiens à souligner spécialement aujourd'hui l'apport du député de Sarnia—Lambton qui a coprésidé le Comité spécial mixte sur la garde et le droit de visite des enfants. Au fil des ans, tout comme c'est mon cas, il est demeuré très actif dans ce dossier.

Parce que j'ai siégé pour la première de ma carrière parlementaire au sous-comité qui cherche à choisir les affaires pouvant faire l'objet d'un vote au moment du tirage au sort, le député de Sarnia—Lambton a aimablement accepté mon invitation de comparaître devant le sous-comité afin de faire valoir que la motion n° 186 devrait pouvoir être mise aux voix. Même si c'est un député libéral, je lui rends un hommage particulier.

Bon nombre de députés de tous les partis à la Chambre ont souvent parlé de cette question. De nombreuses questions transcendent les politiques et les positions partisans. Toutefois, lorsqu'il y va de la vie des enfants et des familles, s'il est une question qui transcende les politiques partisans, c'est bien celle-là.

Je prends note et je me réjouis des efforts consentis par le député de Sarnia—Lambton. Je rends aussi hommage au sénateur Anne Cools de l'autre endroit. Le sénateur Cools a joué un rôle très actif dans ce rapport et continue de faire valoir le droit des enfants à être entendus pendant les procédures de divorce et de séparation.

J'aurais aimé avoir le temps de lire les 48 recommandations, mais le rapport est long et exhaustif. Malheureusement, le gouvernement continue à ne pas bouger dans ce dossier. Il rend un très mauvais service aux Canadiens et en particulier aux enfants canadiens.

Comme je l'ai souligné auparavant, des centaines de milliers de familles sont affectées par cette question, y compris des familles élargies et des personnes qui en sont à un deuxième mariage. Il arrive que des gens croient à tort que le litige oppose les droits du père aux droits de la mère. Ce n'est pas le cas. Dans de très nombreux cas, on trouve des deuxième familles au sein desquelles la belle-mère aime les enfants comme si c'était les siens. Elle assiste au déchirement de sa famille en raison de l'inégalité inhérente à notre système judiciaire dans la façon d'aborder ces questions.

Ce n'est pas une question de droits du père par rapport aux droits de la mère. C'est une question de droits des enfants. C'est pourquoi j'ai choisi de faire ressortir cette recommandation pendant cette heure de débat.



*Initiatives parlementaires*

•(1220)

Comme les députés de tous les partis, j'ai reçu des centaines de lettres sur la question durant ma carrière de huit ans en tant que député dans cette enceinte. D'autres députés ont dit des choses semblables dans des conversations que j'ai eues avec eux. Ces lettres sont déchirantes, car elles viennent de gens qui nous supplient littéralement de les aider.

Je n'ai pas le temps de parler de beaucoup d'entre elles, mais je vais lire quelques extraits des deux dernières lettres que j'ai reçues. La première vient d'un certain M. Vic Desautels. Il m'a écrit le 17 octobre. C'est un habitant de Prince George. Il dit ceci:

Je fais appel à mes représentants politiques à ce stade-ci, car la situation dans laquelle je me trouve ne vous sera pas utile après coup. Seuls les problèmes actuels semblent attirer l'attention, même si ces injustices vont se répéter continuellement tant que le système ne sera pas modifié. Il n'y a pas beaucoup de gens parmi nous qui sont capables d'écrire toutes les lettres voulues et j'essaie donc de faire ma part.

Il ajoute:

Je suis encore actif au sein de groupes de soutien aux parents qui n'ont pas la garde. Au niveau local, je participe encore aux activités de la Parent Child Advocacy Coalition (PCAC), que Todd Eckert et moi-même avons lancée sous la forme du groupe Parents of Broken Families.

Le 13 septembre, j'ai reçu une autre lettre déchirante de Gil McGillivray, de Dawson Creek. Il dit ceci:

J'ai manqué beaucoup d'activités avec mes deux fils et je n'ai pas eu beaucoup de temps pour former des liens affectifs avec eux non pas parce que je ne le voulais pas, mais parce que je n'avais pas les moyens de soutenir une longue bataille juridique contre mon ex-épouse. J'ai 45 ans. Mon aîné vient d'avoir 13 ans et il est sous la garde de l'Aide à l'enfance de l'Alberta [...]. Mon plus jeune fils vit avec mon ex-épouse qui ne me permet pas de le voir depuis qu'il a 7 ans (et il a maintenant 11 ans). Tout ce que je suis pour lui, c'est un pourvoyeur. Mon ex-épouse l'a totalement détaché de moi et cela me blesse beaucoup. J'aurais préféré amener mes deux garçons camper, chasser et pêcher comme toute autre famille normale, mais je n'ai jamais pu le faire avec mes fils.

Permettez-moi de vous rappeler que cette lettre a été écrite deux jours après la tragédie et l'horreur des attaques terroristes du 11 septembre contre New York. L'auteur termine sa lettre ainsi:

Si la fin du monde doit arriver sous peu ou si nous devons vivre une guerre prolongée, je vous en prie, permettez-moi d'avoir mon fils à la maison sans que cette grande distance nous sépare en tant que famille, même si vous devez trouver un asile ou un parrain ici, à Dawson Creek, en Colombie-Britannique. Tout ce que mon fils veut, c'est faire partie de cette famille. Il a peur de ce qui se passe dans le monde à l'instar de bien d'autres personnes. Je vous en prie, aidez-nous le plus rapidement possible. Merci.

Madame la Présidente, je suis convaincu que vous avez reçu des lettres semblables et que vous pouvez imaginer ce que j'ai ressenti. Vous pourriez probablement trouver de telles lettres dans vos classeurs, des lettres qui vous bouleversent complètement.

On dirait bien que, peu importe à quel point on insiste, des deux côtés de la Chambre, la ministre de la Justice refuse d'agir et de corriger les fautes du système.

Le Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants, qui a reçu en 1988 le témoignage écrit ou verbal de milliers de personnes, a énormément travaillé pour rédiger son rapport, mais à quelle fin? Ce document ne sert qu'à amasser la poussière, comme tant d'autres rapports avant lui. C'est excessivement frustrant pour les centaines et les milliers de familles et d'enfants.

On compte des milliers de divorces tous les ans. Heureusement, 90 p. 100 d'entre eux se déroulent hors des tribunaux. La plupart des parents qui se séparent arrivent à s'entendre à l'amiable de façon assez satisfaisante et n'ont pas recours aux tribunaux. Cependant, environ 10 p. 100 des divorces empruntent la voie judiciaire, et les familles sont déchirées. Les enfants sont souvent des pions dans la bataille des parents. Nous devons mettre fin à cela. Nous devons essayer de faire plus pour ces enfants.

J'ai hâte d'entendre les commentaires de mes collègues de tous les autres partis sur cette question fort importante, qui dépasse largement la politique partisane.

J'espère que la ministre de la Justice écoute et qu'elle écoutera aussi les députés de son côté à la Chambre. J'aimerais bien qu'on agisse enfin dans ce dossier.

•(1225)

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie le député qui a proposé la motion n° 186. Son intention est louable. Je profite toutefois de l'occasion pour expliquer les raisons qui empêchent la ministre de la Justice d'appuyer cette motion parrainée par le député de Prince George—Peace River.

Telle que présentée à la Chambre, la motion n° 186 a pour objet de modifier la Loi sur le divorce pour que les enfants dont les parents divorcent puissent être entendus lorsque des décisions sur les responsabilités parentales les concernant sont prises. L'intention est louable. La motion autoriserait également le tribunal à nommer une tierce partie concernée pour soutenir l'enfant et le représenter.

Une séparation ou un divorce est difficile pour les enfants. Le système du droit de la famille doit tenir compte de leurs besoins. Il est important pour le bien-être des enfants que les parents et ceux qui interviennent dans le système de justice prennent davantage en considération les souhaits des enfants, lorsqu'ils prennent des décisions concernant leur mode de vie. Mais ils doivent le faire sans laisser le soin aux enfants de prendre les décisions.

Selon l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, à laquelle le Canada est partie, les gouvernements garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit de participer de façon significative, selon son âge et son degré de maturité, aux décisions touchant sa vie. L'enfant participe soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant qui fait valoir le point de vue de l'enfant et son intérêt.

Même si l'intention de la motion n° 186 est louable, la ministre de la Justice ne peut l'appuyer pour deux raisons importantes. Premièrement, la motion est incompatible avec l'engagement du gouvernement de mettre en oeuvre une stratégie exhaustive visant à réformer le système du droit de la famille en ce qui a trait à la garde d'enfants et au droit d'accès.

Deuxièmement, la motion est incompatible avec l'engagement du gouvernement de collaborer étroitement avec les provinces et les territoires pour élaborer des réformes coordonnées qui respectent la division constitutionnelle des pouvoirs et des responsabilités. Je m'explique.

Dans sa réponse de mai 1999 au rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants, le gouvernement a annoncé une stratégie permettant de déterminer les réformes nécessaires, particulièrement en ce qui touche les modifications à la Loi sur le divorce. Cette stratégie est fondée sur le principe voulant que les besoins individuels, l'intérêt supérieur et le bien-être de l'enfant sont primordiaux.

*Initiatives parlementaires*

La stratégie du gouvernement repose sur quatre principes. Il y a tout d'abord la volonté de promouvoir des réformes axées sur l'enfant et visant à atténuer les conséquences du divorce pour lui. La stratégie insiste sur la nécessité de réformer les règles, principes et processus juridiques pour mieux structurer la prise de décisions en l'orientant vers l'enfant et de déplacer le centre de gravité, en droit de la famille, des droits des parents vers les obligations des parents.

Deuxièmement, le gouvernement tient à une coopération étroite avec les provinces et les territoires pour poursuivre les efforts coordonnés des divers niveaux de gouvernement tout en respectant la répartition des pouvoirs et des responsabilités dans un domaine où les attributions constitutionnelles sont partagées.

Troisièmement, il est essentiel d'explorer un large éventail de mesures pour soutenir les familles qui vivent une séparation ou un divorce.

Enfin, nous devons reconnaître que chaque famille a des caractéristiques uniques et vit différemment le divorce et la séparation.

La stratégie insiste sur la nécessité d'une intervention gouvernementale globale pour s'attaquer aux importants problèmes qui ont un grand retentissement dans la vie des enfants. La motion n° 186 propose d'ajouter seulement une disposition précise à la Loi sur le divorce qui concerne le point de vue de l'enfant dans les procédures de divorce. La motion traduit certes une intention louable, mais sa portée est bien trop étroite.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont leurs attributions constitutionnelles propres en matière de droit de la famille. Les administrations territoriales ont également des responsabilités particulières en vertu de leurs lois. La loi fédérale sur le divorce s'applique généralement aux parents qui divorcent et doivent régler les questions de garde des enfants, de droits de visite et de pension alimentaire. Les lois territoriales et provinciales s'appliquent lorsque des parents non mariés se séparent ou lorsque des parents mariés se séparent sans divorcer. Elles s'appliquent également à certaines questions dans les procédures de divorce.

À l'heure actuelle, la Loi fédérale sur le divorce et les lois provinciales et territoriales ont tous les mêmes principes juridiques généraux qui régissent les différends en matière de garde et de droits de visite. Si la loi fédérale est réformée sans que des modifications semblables soient apportées aux lois provinciales et territoriales, nous risquons de semer la confusion et l'incertitude. Il y aurait ainsi plus de différends entre les parents et une multiplication des procédures, ce qui ne ferait qu'aggraver les difficultés des enfants.

● (1230)

Il importe de nous rappeler que les provinces et les territoires ont, en vertu de la Constitution, une compétence exclusive sur l'administration de la justice. Cette compétence comprend la responsabilité d'établir les règles de procédure civile et d'administrer les services judiciaires, y compris les procédures concernant les questions liées à la Loi sur le divorce. Nous devons prendre bien soin de respecter ce partage des pouvoirs constitutionnels lorsque nous proposons d'apporter des modifications à la Loi sur le divorce.

La proposition présentée dans la motion n° 186 aurait de sérieuses conséquences pour les services judiciaires provinciaux et territoriaux. La motion vise à insérer dans la Loi sur le divorce un article qui permettrait aux enfants de parents en instance de divorce d'exprimer leurs points de vue à un professionnel compétent dont le rôle serait de faire connaître ces points de vue au juge, à l'évaluateur ou au médiateur chargé de faciliter les modalités de partage des responsabilités parentales.

L'application de la disposition proposée nécessiterait la création de services et de programmes dans tout le Canada. Il faudrait que les services soient accessibles, et à un coût abordable, pour les enfants de tous les couples en instance de divorce. Cette mesure est peut-être idéale dans certains cas, mais elle aurait de graves conséquences économiques pour les provinces et les territoires. Ils ne réagiraient pas positivement à une telle prescription juridique et estimeraient probablement que le gouvernement fédéral s'ingère dans leurs compétences. En outre, les provinces et les territoires s'attendraient probablement à ce que le gouvernement fédéral finance ces services, puisque c'est lui qui leur aurait imposé cette prescription juridique.

La motion n° 186 propose également d'insérer dans la Loi sur le divorce un article qui autoriserait les tribunaux à nommer une tierce partie intéressée, comme un membre de la famille élargie de l'enfant, pour soutenir et représenter un enfant qui éprouve des difficultés lors de la séparation ou du divorce de ses parents. L'article est problématique pour deux raisons.

D'abord, la Loi sur le divorce ne vise que les couples en instance de divorce. Les provinces et les territoires ont une compétence exclusive sur les questions familiales concernant les parents qui se séparent. Par conséquent, si cette disposition était insérée dans la Loi sur le divorce, elle ne pourrait viser que les enfants de parents en instance de divorce. Il semble plutôt injuste que différents services seraient offerts aux enfants, selon que leurs parents sont en train de se séparer ou de divorcer. Malheureusement, ce serait la conséquence de la motion proposée.

Ensuite, la proposition présentée dans la motion aurait de graves conséquences pour les instances judiciaires des provinces et des territoires. Elle vise à autoriser le tribunal à nommer une tierce partie pour soutenir ou représenter l'enfant. Les instances judiciaires relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Actuellement, la manière dont les points de vue des enfants sont entendus dans des instances liées au droit de la famille diffère dans chaque province et chaque territoire. Certaines provinces et certains territoires possèdent des modèles de représentation juridique des enfants, entre autres, un défenseur ou un procureur de l'enfant, un intervenant désintéressé ou un ami de la cour, ou un défenseur de la famille, soit un avocat nommé par l'État qui agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ces personnes justifient d'une formation appropriée leur permettant de représenter les enfants devant les tribunaux s'occupant de droit de la famille. La désignation d'un membre de la famille pour représenter un enfant, comme proposé dans la motion, pourrait ne pas être favorable aux intérêts de cet enfant, car la personne désignée n'aurait vraisemblablement pas de compétences en matière de défense des intérêts de l'enfant, pas de connaissances juridiques, ni d'expérience du déroulement d'un procès, pour le représenter convenablement.

Par contre, si la motion propose la création d'un programme national de représentation juridique des enfants, l'initiative serait du ressort provincial et territorial et nécessiterait l'engagement préalable des provinces et des territoires ainsi qu'un engagement financier conséquent de la part du gouvernement fédéral.

*Initiatives parlementaires*

Le gouvernement a longuement collaboré avec les provinces et les territoires à l'amélioration du système du droit de la famille en faveur des enfants de parents séparés en instance de divorce et à l'élaboration de propositions de réforme mûrement réfléchies destinées à promouvoir dans le droit familial une approche davantage centrée sur les enfants. Ces propositions ont été expliquées dans le document de consultation intitulé *L'intérêt de l'enfant d'abord: Droits de garde et de visite et pensions alimentaires pour enfants au Canada*.

Au printemps 2001, en association avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a organisé des consultations nationales à tous les niveaux. Les réponses obtenues dans le cadre de ce processus de consultation ont étayé les pourparlers entre les instances fédérales, provinciales et territoriales et orientent l'élaboration de nos réformes dans le domaine des droits de garde et de visite, réformes que la ministre de la Justice a d'ailleurs promis de déposer d'ici à mai 2002.

Pour toutes ces raisons, la ministre de la Justice n'est pas favorable à la motion n° 186.

● (1235)

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je suis ravie d'intervenir au sujet de la motion n° 186 présentée par le député de Prince George—Peace River, qui touche les droits et les besoins des enfants dans les procédures de divorce.

Les enfants sont souvent considérés comme des biens lorsque leurs parents divorcent, mais ils ne sont pas des objets qu'on peut s'arracher. Ils ont des peurs, des inquiétudes et des sentiments bien réels. Certains enfants se sentent responsables du divorce de leurs parents. Ils se demandent ce qu'ils auraient pu faire pour que les choses n'en arrivent pas là. En ne tenant pas compte des inquiétudes des enfants, on les rend encore plus fragiles au plan émotif.

Le gouvernement libéral a confié à un comité mixte spécial le mandat de se pencher sur la question de la garde et du droit de visite des enfants. Il a toutefois fait très peu de cas du rapport que ce comité a publié en 1998. J'estime que le rapport du comité soulève certains points très importants. D'ailleurs, on ne pouvait pas choisir un meilleur titre pour ce rapport: «Pour l'amour des enfants».

La Loi sur le divorce actuelle porte que les décisions relatives à l'octroi de la garde et au droit de visite doivent être prises «dans le meilleur intérêt de l'enfant». Elle ne précise cependant pas à qui il revient de décider ce qui constitue le meilleur intérêt de l'enfant: un parent, un juge, un avocat, une cour ou un travailleur social. Le processus de prise de décision néglige souvent la voix de l'enfant.

Un des mandats du comité était le suivant:

[...] que le comité mixte soit chargé d'évaluer le besoin d'une approche davantage centrée sur les enfants dans l'élaboration des politiques et des pratiques du gouvernement en droit de la famille, c'est-à-dire une approche qui mette l'accent sur les responsabilités de chaque parent et sur les besoins des enfants et leur meilleur intérêt [...]

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui reconnaît trois situations où les choses doivent changer en matière de garde et de droit de visite des enfants, la première étant que les enfants puissent être entendus lorsque des décisions sur les responsabilités parentales les concernant sont prises. La garde et le droit de visite des enfants ne devraient pas être assimilés à la question de savoir qui sera propriétaire de l'enfant mais plutôt à l'environnement le plus propice au développement sain de cet enfant, notamment au plan social, émotif, physique et psychologique.

Au cours de l'étude du rapport «Pour l'amour des enfants», on a interviewé nombre d'enfants du divorce à qui on a demandé ce qu'ils pensaient du divorce et du droit de visite. Deux des enfants ont dit ce qui suit: «Ils pensent que vous ne savez rien parce que vous avez neuf ans. Mais c'est toute votre vie qui est bouleversée» et «Ils décident de votre vie et ils ne vous connaissent même pas».

Les décisions sur l'avenir de ces enfants sont prises par un juge, une personne anonyme certainement bien intentionnée mais qui ne connaît pas ces enfants. Kathleen McNeil, représentant Mom's House-Dad's House, a déclaré devant le comité que:

Lorsque l'on prend le temps d'écouter les enfants et que l'on se soucie en priorité de leur intérêt, on voit ce qu'il faut faire pour chaque famille d'un oeil totalement différent. Les enfants ne peuvent pas comprendre que quelqu'un qu'on ne voit pas, quelqu'un qu'on appelle le juge, a déclaré qu'à partir de maintenant ils allaient visiter un de leurs parents [...] et encore, pas très souvent et qu'ils ne verraient plus tous les jours comme auparavant un de leurs parents.

La seconde partie de la motion prévoit que les enfants devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs points de vue et leurs idées à un professionnel qualifié qui, à son tour, pourrait communiquer ces informations à un juge, à un évaluateur ou à un médiateur pour faciliter la conclusion d'une entente de garde partagée.

Cette façon de procéder donnerait aux enfants la possibilité d'exprimer, à une personne impartiale, leurs souhaits en matière d'intervention. Les sentiments et les craintes des enfants doivent être pris en compte. Souvent, les enfants se sentent désemparés. Ils ont l'impression de ne pas avoir leur mot à dire au sujet de la situation. Le divorce est une décision prise par leurs parents. La possibilité pour les enfants d'exprimer leurs sentiments et leurs points de vue leur donne un sentiment de contrôle dans une situation par ailleurs instable. Traditionnellement, les adultes sont investis du pouvoir de prendre toutes les décisions et laissent les enfants attendre les conséquences dans les coulisses. Le tribunal aurait l'occasion de connaître les enfants et, par conséquent, pourrait, au chapitre de la garde et des droits d'accès, prendre des décisions plus éclairées et dans le meilleur intérêt des enfants.

La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par le Canada en 1991. L'article 12 prévoit que les enfants ont le droit d'exprimer librement leur point de vue au titre des questions qui les concernent. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer pour établir un cadre visant à assurer aux enfants affectés par le divorce que leur voix est non seulement entendue mais aussi prise au sérieux.

● (1240)

Qui connaît les sentiments d'un enfant mieux que l'enfant lui-même? La partie c) de la motion prévoit qu'une tierce partie, habituellement un membre de la famille, peut représenter les intérêts de l'enfant dans des situations de divorce ou de séparation. D'avoir près de lui un membre de la famille en qui il a confiance qui lui prodigue des paroles encourageantes, lui tient la main et l'aide à s'exprimer, est un moyen efficace d'amener l'enfant à reprendre le contrôle de soi. Il est rassurant pour un enfant d'avoir près de lui un être cher, lorsque son père et sa mère s'entre-déchirent. D'aucuns prétendent qu'un représentant nommé par le tribunal est la solution au problème, mais on peut craindre alors qu'une personne qui ne connaît pas vraiment l'enfant puisse décider pour lui. Un membre de la famille ou un ami serait mieux à même d'assumer ce rôle.

L'une de mes préoccupations est qu'il n'y a pas de limite d'âge établie dans la motion. Il est beaucoup moins probable qu'un enfant de trois ans comprenne entièrement la situation et les conséquences des gestes posés qu'un enfant de 10 ou 12 ans.

*Initiatives parlementaires*

Toujours en ce qui a trait à la partie c) concernant la représentation par une tierce partie, je pense que celle-ci devrait être acceptée à la fois par les parents et par l'enfant. Les enfants dont les parents ont entrepris des procédures de divorce sont vulnérables au plan émotif et ont besoin de protection. Une tierce partie pourrait profiter de la situation pour les tenir sous son emprise ou leur mettre des idées en tête. Si la tierce partie était reconnue par toutes les parties concernées, il serait plus facile d'assurer à l'enfant un soutien salulaire.

Je pense qu'on peut et qu'on doit faire plus pour protéger la santé émotionnelle et psychologique des enfants canadiens pendant des procédures de divorce. Des enfants sains font des adultes sains. Comme le nombre de divorces au pays continue d'augmenter, le nombre d'enfants affectés grandit également. Nous ne pouvons pas ignorer ce qu'ils ont à dire. Sans une participation active à la prise de décisions, il leur sera difficile d'accepter pleinement les décisions qui les concernent.

Au lieu de soumettre les enfants à une atmosphère de confrontation, nous devons nous assurer qu'ils se sentent protégés. Ils ont besoin de sentir qu'on tient compte de leurs vœux, de leurs idées et de leurs sentiments. D'en faire une partie de la solution, au lieu de les laisser de côté, sera profitable à toutes les parties intéressées.

Je profite de l'occasion pour féliciter le député de Prince George—Peace River d'avoir présenté cette motion. J'estime que cela constituerait une mesure progressiste qui contribuerait à protéger nos enfants. Le rapport intitulé «Pour l'amour des enfants» donne une excellente description des difficultés auxquelles font face les parents, les enfants et autres intervenants dans les affaires de divorce au Canada. Je suis attristée de voir que le gouvernement libéral refuse d'examiner ce rapport et de donner suite aux recommandations du comité. Des changements positifs seraient possibles si le gouvernement voulait bien écouter les recommandations et la voix des enfants qui sont frappés tous les jours par le divorce.

J'appuie la motion du député et j'espère que les députés d'en face comprendront les bienfaits que ce genre de réforme apporterait.

• (1245)

[Français]

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Madame la Présidente, d'entrée de jeu, j'aimerais féliciter mon collègue de son intérêt profond pour les enfants.

Malheureusement, le Bloc québécois s'opposera à cette motion, et je prendrai le temps qui m'est alloué pour en expliquer les raisons.

Nous nous opposons à cette motion étant donné le flagrant empiètement de compétence du fédéral envers le Québec et les provinces en matière de séparation.

En vertu des articles 91 et 92 des Lois constitutionnelles de 1967 et 1982, le mariage et le divorce sont de compétence exclusive fédérale, tandis que la célébration du mariage et les droits civils sont de compétence exclusive du Québec et des provinces.

Des risques de friction et de confusion en résultent. Il est donc impératif de transférer la compétence au Québec et aux provinces, afin qu'il y ait concordance cohérente entre le mariage et ses effets. Donc, nous croyons qu'il doit y avoir abrogation de la Loi sur le divorce et le transfert de compétence aux provinces dans le but de mettre fin à l'empiètement en matière de séparation.

Je crois qu'il y a lieu de citer ici le sénateur Gérald Beaudoin qui écrivait, en 1990:

On peut se demander pourquoi le constituant en 1867 a octroyé au Parlement une compétence exclusive sur le mariage et le divorce. Il semble bien que ce soit pour des motifs religieux.

Aux termes de l'article 185 du Code civil du Bas-Canada, le mariage ne pouvait se dissoudre que par la mort naturelle d'un des époux. Ce principe était accepté par l'immense majorité des Québécois composée de catholiques; les protestants voulaient au contraire que le Parlement canadien puisse légiférer sur le divorce. D'où l'édit de l'article 91.26 de la Loi constitutionnelle de 1867 qui donne une compétence exclusive au Parlement fédéral sur le mariage et le divorce.

La source de la distinction de compétence constitutionnelle, soit la religion, n'est plus centrale aux enjeux d'aujourd'hui et emporte que les lois doivent dorénavant refléter les réalités multiples et élargies des familles actuelles.

La question se pose quant à l'entité législative qui est mieux placée pour appliquer la notion d'intérêt de l'enfant et des ramifications qui en découlent.

Le Québec et les provinces devraient avoir entière juridiction sur le droit familial et légiférer dans ce domaine selon leur propre réalité sociale. À cet effet, j'aimerais encore une fois citer le sénateur Beaudoin:

Se pose alors la question de savoir si le domaine du mariage et du divorce ne devrait pas être remis aux provinces, permettant ainsi au Québec d'avoir un contrôle plus absolu sur son droit familial qui constitue une partie importante de son droit privé qui diffère de celui des autres provinces.

Certains auteurs croient qu'il y aurait avantage à laisser cette compétence à l'article 91. Ils trouvent paradoxal que l'on veuille décentraliser en ce domaine alors que les États-Unis semblent vouloir aller dans le sens de la centralisation et de l'uniformité des lois du divorce. Ils oublient peut-être que nous avons deux systèmes de droit au Canada et que les arguments qu'ils invoquent à l'appui de leur thèse perdent un peu de leur force dans une fédération hétérogène comme le Canada.

La terminologie pose problème présentement entre le Québec, les provinces et le fédéral en ce qui a trait à la «responsabilité parentale». La proximité des termes «responsabilité parentale» et «autorité parentale» résulte en une confusion possible et permet un empiètement par le fédéral sur les compétences du Québec et des provinces.

La notion d'autorité parentale est déjà appliquée au Québec, à savoir, les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, même s'il n'est pas question de garde ou de droits d'accès, exercés ou non. L'autorité parentale vise la prise de décision commune et conjointe des parents, entre autres, quant aux enjeux éducatifs, sociaux et de santé de l'enfant.

L'article 394 du Code civil du Québec stipule qu'ensemble, les époux assurent la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale et assument les tâches qui en découlent. Les effets du divorce, y compris la responsabilité parentale bien définie, devraient découler de la même source législative.

• (1250)

L'autorité parentale s'exerce tant pour les couples mariés que pour les conjoints de fait. Les droits civils de l'enfant et les devoirs de ses parents envers lui sont les mêmes dans le mariage et en dehors du mariage. La notion de responsabilité parentale est mise en application seulement dans les cas de séparation ou de divorce et uniquement pour spécifier le droit de garde et les droits d'accès, nonobstant les intérêts de l'enfant.

Il ne peut y avoir entente tant et aussi longtemps que la terminologie ne sera pas uniformisée. Cette entente n'est possible que s'il y a abrogation de la Loi sur le divorce en faveur du Québec et des provinces. Les notions d'autorité et de responsabilité parentale pourront ainsi être rendues concordantes pour fins d'application.

*Initiatives parlementaires*

Je vais ici souligner différents points de la motion qui nous semblent très importants. Il existe déjà au Québec une tierce personne, compétente de surcroît, qui peut soutenir et représenter adéquatement l'enfant lors des démarches judiciaires, c'est le procureur à l'enfant. L'article 394.1 du Code de procédures civiles du Québec stipule que:

Lorsque le tribunal constate que l'intérêt d'un mineur est en jeu, il peut même d'office ajourner l'instruction de la demande jusqu'à ce qu'un procureur soit chargé de le représenter.

À ce niveau—et je parle pour le Québec—, les enfants ont déjà une tierce personne pour les épauler, pour passer à travers une crise comme le divorce.

Il y a toute la question où on pourrait subir de la manipulation. Il y a un risque de manipulation de la part de l'enfant. En demandant à l'enfant de se prononcer sur la décision relative aux responsabilités parentales, il se peut que celui-ci fasse connaître une opinion qui le favoriserait, sans pour autant nécessairement que ce soit dans son meilleur intérêt.

Il peut créer des situations injustes en manipulant le tribunal. L'enfant pourrait ainsi exprimer sa volonté de vivre avec un parent plutôt que l'autre si le premier répond à toutes ses demandes.

L'enfant peut aussi créer des situations de toutes pièces pour faire pencher la balance en sa faveur en manipulant, non pas seulement le tribunal, mais ses parents. L'enfant pourrait faire des demandes hors cour dans le but de soutirer des avantages de ses parents en échange d'un témoignage favorable à l'un ou l'autre, voire une surenchère. Ce n'est pas rare. Il est très courant de voir dans des familles où on vit un divorce que les enfants essaient de manipuler autant le père que la mère pour en avoir plus et dire: «Papa va me donner ceci, maman va me donner cela.» C'est souvent faux. On peut s'imaginer ce qui pourrait se passer si on crée une situation où on encouragerait le risque de manipulation. On peut éviter cela. C'est très inquiétant de voir cela dans la motion.

Il y a également le risque d'une manipulation de la part des parents. Tout comme cela risque d'être le cas pour les enfants, les parents pourraient aussi avoir tendance à se livrer à de la manipulation envers l'enfant convoité. Les parents pourraient tenter «d'acheter» en leur faveur le témoignage de l'enfant. Le résultat serait un témoignage biaisé de la part de l'enfant. Le tribunal pourrait alors conclure erronément à l'attribution des responsabilités parentales.

Le mandat de l'avocat est de représenter le meilleur intérêt de l'enfant et non pas de reprendre les demandes des parents ou les tentatives de détournement des parents envers l'enfant.

Il y a également dans cela toute la question psychologique. Il est bien connu que toute séparation ou divorce a un profond impact sur l'enfant et ses états émotifs. Les enfants sont perturbés par l'annonce d'une séparation des parents et vont souvent ressentir un sentiment de culpabilité à cet effet. On a vu très souvent qu'un enfant pouvait prendre tout sur lui et penser que c'était sa faute si les parents divorçaient.

Ces effets perdurent longtemps, même après la fin des procédures judiciaires. Les affrontements des parents sont trop souvent ressentis par l'enfant comme étant dirigés contre lui ou provoqués par sa faute. Il serait donc impensable de faire participer activement les enfants dans un tel conflit, qui n'est en fait qu'entre les parents et dont l'enfant n'est qu'une tierce partie.

Le principe qui dicte d'éviter de faire témoigner les enfants est bien connu du monde judiciaire et du monde psychologique.

En effet, il ne peut être exigé de l'enfant de se prononcer sur les capacités parentales de ses parents car ceci exigerait de la part de l'enfant une connaissance de l'ensemble des données sur chacun de ses parents.

● (1255)

L'enfant pourrait alors non seulement se sentir coupable de la séparation, mais également de la finalité de la séparation.

Tout ceci pour dire qu'évidemment, on vit dans une ère où les choses changent. Il y a des divorces et des séparations. Et oui, il y a des enfants qui en souffrent, il y en a qui vivent cela de façon terrible, mais je ne pense pas que cette motion viendrait aider le système judiciaire existant. Elle viendrait plutôt le compliquer. Il y a déjà un système judiciaire dans les provinces qui prend soin de tout cela.

Alors, nous voterons contre cette motion.

[Traduction]

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je suis heureux moi aussi de prendre part au débat sur la motion n° 186. Je voudrais à mon tour remercier le député de Prince George—Peace River de son initiative parlementaire, qui est très utile et nécessaire.

Comme d'autres l'ont déjà signalé, c'est une question intéressante largement le public. En fait, ainsi que le député de Prince George l'a dit, les électeurs ont fait part de leurs préoccupations à cet égard à nombre de députés. Ce sont souvent des questions très difficiles dont nous devons nous occuper, des histoires déchirantes de gens ayant connu les difficultés liées à un douloureux divorce ainsi qu'aux arrangements de garde et d'accès qui y ont fait suite.

Vu l'intérêt général suscité par cette question, la Chambre des communes a entrepris, au cours de la dernière législature, par le truchement d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat, ce qui devait être la plus vaste étude de la question dans l'histoire juridique du Canada. Je sais, madame la Présidente, que vous faisiez partie de ce comité.

Je ne connais pas très bien la nature ou la structure du comité mixte spécial, mais il me semble qu'un très grand nombre de députés et de sénateurs ont pris une part active à cette étude. Le comité permanent n'était composé que de sept sénateurs et de 16 députés, mais pas moins de 40 à 50 autres députés se sont joints à eux à certains moments pendant les déplacements du comité d'un bout à l'autre du pays. Une énorme contribution de temps, d'énergie et de ressources y a été faite, comme il convient à une initiative qui suscite autant d'intérêt et nécessite un large débat.

Comme je n'ai pas eu l'occasion de participer aux travaux de ce comité mixte permanent, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire connaître mon point de vue maintenant. Je remercie le député d'avoir présenté la motion. À titre d'indication du niveau d'intérêt qu'éveille en lui cette question, il a choisi de présenter chacune des 48 recommandations du Comité mixte spécial sur la garde et l'accès sous forme de motion d'initiative parlementaire. C'est une manière par laquelle nous pouvons poursuivre le débat à la Chambre des communes.

Très peu de mesures ont été prises pour faire suite aux 48 recommandations. Malgré le fort intérêt national sur le sujet, le gouvernement fédéral a réagi très lentement aux nombreuses réactions positives.

Je note que le député a choisi la motion suivante pour le débat d'aujourd'hui:

### Initiatives parlementaires

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer un projet de loi reconnaissant qu'il est dans l'intérêt supérieur des enfants: a) que les enfants puissent être entendus lorsque des décisions sur les responsabilités parentales les concernant sont prises; b) que les enfants dont les parents sont en instance de divorce aient l'occasion d'exprimer leurs points de vue à un professionnel compétent dont le rôle serait de faire connaître ces points de vue au juge, à l'évaluateur ou au médiateur chargé de déterminer ou de faciliter les modalités de partage des responsabilités parentales; c) que si un enfant éprouve des difficultés lors de la séparation ou du divorce de ses parents, le tribunal doit avoir la possibilité de nommer une tierce partie concernée (comme un membre de la famille élargie de l'enfant), pour soutenir l'enfant et le représenter.

Il s'agit là d'une recommandation très raisonnable. Elle est valable et elle comporte de nombreux points positifs. Je suis déçu que certains députés puissent trouver quoi que ce soit à redire à cette position qui s'appuie sur des principes. Comme certains autres l'ont souligné, les mots importants ici sont «dans l'intérêt supérieur des enfants». Cela devrait très certainement constituer la principale directive de toute étude portant sur l'élaboration de politiques en matière de droit de la famille, ce qui est conforme à la convention des Nations Unies sur le bien-être de l'enfant.

Il est intéressant de souligner que le titre du rapport ne parle pas de divorce. Il ne parle pas de pension alimentaire ou de soutien d'un enfant. Le rapport s'intitule «Pour l'amour des enfants.» Nous sommes sur la bonne voie. Quelle que soit la façon dont le débat a été amorcé au début des rencontres du comité, il s'est développé d'une façon qui devrait recueillir l'approbation de la plupart des Canadiens.

• (1300)

Le député de Prince George—Peace River a indiqué qu'il était heureux de recevoir les commentaires de personnes comme le député de Samia. Je suis conscient de son activisme à l'égard de cette question. Il y aurait lieu de mentionner, dans tout débat concernant cette question, des personnes comme le sénateur Landon Pearson, qui a coprésidé le comité.

J'ai essayé de comprendre l'interlocuteur du gouvernement, mais je ne comprends toujours pas entièrement l'objection face à un changement très clair, un changement qui marquerait une réorientation de la politique à l'égard du droit de la famille. Nous ne parlons pas de changement fondamental. Nous parlons d'une meilleure représentation, un des principes fondamentaux de l'équité. Toutes les parties prenantes dans un malentendu ou un désaccord devraient avoir accès aux outils nécessaires pour exprimer leurs points de vue dans un débat.

En d'autres termes, en l'occurrence, ce sont des enfants, les personnes les moins en mesure d'exprimer leurs points de vue, qui devraient recevoir de l'aide ou bénéficier de la présence d'un représentant, de quelqu'un qui parlerait en leur nom et qui exprimerait leurs désirs. Cela respecterait les principes de base de l'équité. C'est la raison pour laquelle nous offrons de l'aide juridique à la personne qui est accusée d'une infraction et qui n'a pas les moyens de se payer un avocat. Cette aide s'inspire du même principe qui fait qu'une personne a droit à une défense véritable, que le cadre soit un tribunal, une réunion ou une audience.

Même si la motion porte sur les droits des enfants en cas de divorce, il y a lieu de tenir compte de certains changements d'attitudes à l'égard du divorce en général dans ce débat. Je cite à nouveau un extrait du rapport que j'ai trouvé très instructif et utile. Voici ce que nous pouvons lire à la section consacrée aux attitudes à l'égard du divorce:

La plupart des Canadiens considèrent le divorce comme un droit. Les adultes choisissent librement leur conjoint et, si l'un des deux partenaires juge la relation insatisfaisante, malsaine ou dangereuse, il peut y mettre fin par un divorce.

Je constate que l'attitude des Canadiens à l'égard du divorce a changé en 1985 avec l'adoption de la Loi sur le divorce, laquelle a essentiellement reconnu l'existence du divorce sans égard aux torts. En vertu de cette loi, les parties en cause n'avaient pas à prouver ou à justifier pourquoi elles décidaient de mettre fin à une relation. Elles pouvaient simplement dire que la relation les rendait malheureuses.

Il est facile d'entamer des procédures de divorce, mais réfléchissons aux autres personnes qui sont touchées par ce choix. Dans la Loi de 1985 sur le divorce, on part du principe qu'il vaut mieux pour les enfants vivre un divorce que vivre dans une union malheureuse. C'est une hypothèse. Je ne suis pas certain qu'il existe des preuves empiriques ou des études de marché à l'appui. C'est une hypothèse à laquelle les Canadiens ont souscrit lorsqu'ils ont adopté l'optique de la Loi de 1985 sur le divorce. Ils ont estimé qu'il valait mieux faciliter la séparation des parents parce que le fait de vivre dans un foyer malheureux pourrait avoir des effets préjudiciables sur le développement des enfants ou leur bien-être.

Ce n'est que récemment que cette hypothèse a été contestée. C'est pourtant l'idée qui a prévalu au Canada depuis 15 ans. Il y a maintenant de plus en plus de gens qui ne sont plus aussi certains de cela. Je ne parle pas des relations où il y a des abus ou de la violence et où la santé, le bien-être et la stabilité mentale de l'enfant, etc., est menacé. Cet ouvrage souligne que, dans certains États américains, il y a des démarches obligatoires que les couples doivent faire avant de présenter une requête en divorce. D'une manière générale, on ne ménage aucun effort pour garder les familles unies.

Je ne dis pas qu'il s'agit d'une panacée. Je ne recommande même pas que notre pays adopte cette ligne de conduite alors que nous tentons de progresser dans ce dossier épineux. Je dis simplement que ce que nous avons déjà accepté comme la sagesse conventionnelle n'est pas coulé dans le béton. Nos points de vue n'ont rien de statique. Notre réflexion en matière de droit familial devrait être dynamique et devrait évoluer à mesure que le débat mûrit.

Je suis heureux que cette question soit débattue à la Chambre des communes aujourd'hui. C'est un débat opportun qui tombe à point nommé. Nous avons l'obligation, envers les milliers de personnes qui sont prisonniers de différends souvent déchirants concernant la garde des enfants et le droit de visite, de tenir ce débat à la Chambre des communes et de soulever cette question afin qu'elles trouvent un peu de réconfort et de consolation dans le fait que quelqu'un se soucie d'elles. Il est évident que le député de Prince George—Peace River se soucie beaucoup de ces personnes.

• (1305)

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, en guise d'introduction, je vais raconter l'histoire d'un couple de gens âgés. Il avait 92 ans et elle en avait 91. Ils se sont présentés au tribunal et ont dit qu'ils voulaient divorcer. Lorsque le juge leur a demandé pourquoi ils voulaient divorcer après 67 ans de mariage, la dame a dit qu'ils auraient divorcé bien avant, mais qu'ils ne voulaient pas faire de tort aux enfants. Elle a ajouté que les enfants étaient maintenant tous décédés et que le couple pouvait maintenant divorcer.

Mon histoire vise tout simplement à montrer à quel point il est important de penser d'abord aux enfants, comme ce couple l'a fait, en tenant bon, en réglant nos différends et en sauvant le mariage. Je félicite le député de vouloir faire passer les enfants en premier dans une situation très difficile.

*Initiatives parlementaires*

**M. Jay Hill:** Madame la présidente, comme j'ai omis de le faire au début de mon intervention, j'aimerais souligner que vous étiez vous aussi membre de ce comité et que votre nom figure sur le rapport très détaillé «Pour l'amour des enfants». Je vous félicite également pour l'intérêt que vous manifestez depuis des années pour ce sujet. Comme l'ont fait remarquer nos collègues de tous les partis, c'est un dossier qui transcende les frontières entre les partis et la politique partisane.

J'aimerais terminer le débat cet après-midi en remerciant mes collègues des autres partis: la députée allianciste de Saskatoon—Rosetown—Biggar pour son appui et ses bonnes paroles, ainsi que le député néo-démocrate de Winnipeg-Centre pour ses commentaires au sujet de cet important dossier et son appui à l'égard de l'objet de la motion.

Je signale également les propos tenus par mon collègue du Bloc québécois. De temps à autre, il arrive qu'une province, particulièrement le Québec, se soit dotée d'un droit de la famille supérieur à celui des autres régions. Si nous avons pu avoir un bon débat sur la question et si les Québécois avaient pu entendre le Bloc et les autres représentants du Québec présenter leurs arguments, je pense que les autres provinces auraient remarqué la supériorité de certaines lois, particulièrement celles du Québec, portant sur la famille, le divorce et la séparation, et qu'elles auraient pu s'en inspirer. Malheureusement, cela n'a pas été permis.

Je tiens à souligner ma désapprobation, ma frustration et ma tristesse devant les propos du secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice qui, s'exprimant au nom de cette dernière, a dit que l'on demanderait de nouveau aux parents et surtout aux enfants d'attendre plus longtemps. Il a parlé de mai 2002 avant qu'une autre étape soit franchie dans ce dossier. Le gouvernement devrait avoir honte de ne pas agir dans ce dossier.

Le député a également dit qu'appuyer cette motion irait à l'encontre de sa stratégie globale consistant à travailler avec les provinces dans le cadre d'initiatives coordonnées et comprenant des volets multiples. La réalité, c'est que rien d'autre ne sera fait dans l'immédiat pour corriger ces injustices, en dépit des intentions louables—ce sont ses paroles—de ma motion.

Les mêmes arguments ont été invoqués le 23 février lorsque j'ai présenté le projet de loi C-237 traitant de la garde partagée ou du partage du rôle parental. Le gouvernement fédéral ne s'est pas privé de faire intrusion dans un champ de compétence provinciale lorsqu'il a imposé le projet de loi C-68 concernant le registre des armes à feu. Pourtant, le gouvernement semble être très réticent à agir de la sorte au nom des enfants.

Il ne reste qu'une chance et je vais tenter de la saisir maintenant. Au nom des enfants du Canada, je demande aux députés présents en ce vendredi après-midi de consentir à l'unanimité à ce que la motion n° 186 puisse faire l'objet d'un vote.

• (1310)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Consent-on à l'unanimité à ce que cette motion puisse faire l'objet d'un vote?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 13 h 13, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 13.)





**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des Comités pléniers**

M. BOB KILGER

**vice-président des Comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario .....	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est .....	Alberta .....	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra .....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul .....	Manitoba .....	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar .....	Manitoba .....	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt .....	Saskatchewan .....	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette .....	Québec .....	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi .....	Québec .....	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard .....	Québec .....	Lib.
Penson, Charlie	Peace River .....	Alberta .....	AC
Peric, Janko	Cambridge .....	Ontario .....	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles .....	Québec .....	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond .....	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale .....	Ontario .....	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis .....	Québec .....	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain .....	Ontario .....	Lib.
Picard, Pauline	Drummond .....	Québec .....	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex .....	Ontario .....	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls .....	Ontario .....	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour .....	Québec .....	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton .....	Ontario .....	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead .....	Québec .....	Lib.
Proctor, Dick	Palliser .....	Saskatchewan .....	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer .....	Québec .....	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie .....	Ontario .....	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest .....	Alberta .....	AC
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Reed, Julian	Halton .....	Ontario .....	Lib.
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest .....	Nouvelle-Écosse .....	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton .....	Ontario .....	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast .....	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex .....	Ontario .....	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster .....	Saskatchewan .....	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie .....	Québec .....	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas .....	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières .....	Québec .....	BQ
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane .....	Québec .....	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie .....	Québec .....	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny .....	Québec .....	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert .....	Québec .....	Lib.



Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted .....	North Vancouver .....	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon .....	Oak Ridges .....	Ontario .....	Lib.
Williams, John.....	St. Albert .....	Alberta .....	AC
Wood, Bob.....	Nipissing .....	Ontario .....	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap .....	Saskatchewan .....	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (14)</b>		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (103)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

## QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.



Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

#### TERRE-NEUVE (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

---

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

---

**YUKON**

Bagnell, Larry ..... Yukon..... Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 26 octobre 2001 — 1<sup>re</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL****Président:** Bill Graham**Vice-présidents:** Jean Augustine  
Brian Pallister

George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pierre Paquette	(18)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Bernard Patry	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Rick Casson	Stan Keyes	Pat O'Brien		

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Stan Dromisky	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Antoine Dubé	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Peter MacKay	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	John Maloney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Mark Eyking	Preston Manning	Werner Schmidt
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphane Tremblay
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Serge Cardin	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Gerald Keddy		

**SOUS-COMITÉ SUR LE COMMERCE, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX****Président:** Mac Harb**Vice-président:**

Rick Casson	Gary Lunn	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Mark Eyking	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

**SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL****Président:** Beth Phinney**Vice-président:**

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Charles Hubbard

**Vice-présidents:** Murray Calder  
Howard Hilstrom

David Anderson  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Claude Duplain

Mark Eyking  
Marcel Gagnon  
Rick Laliberte

Larry McCormick  
Dick Proctor  
Bob Speller

Paul Steckle  
Suzanne Tremblay  
Rose-Marie Ur

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Robert Lanctôt

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Jean-Yves Roy  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Paul Forseth  
Steve Mahoney

Mark Assad  
Yvon Charbonneau  
Madeleine Dalphond-Guiral  
John Godfrey

Art Hanger  
Inky Mark  
Anita Neville

Jerry Pickard  
David Price  
Stéphan Tremblay

Tony Valeri  
Judy Wasylcia-Leis  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb  
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

**DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS****Président:**

David Pratt

**Vice-présidents:**Leon Benoit  
David PriceRob Anders  
Claude Bachand  
Colleen Beaumier  
Stan DromiskyCheryl Gallant  
John O'Reilly  
Janko PericLouis Plamondon  
Carmen Provenzano  
Peter StofferElsie Wayne  
Bryon Wilfert  
Bob Wood

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken EppBrian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Francine LalondeWendy Lill  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe PeschisolidoJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

<b>Président:</b>	Judi Longfield	<b>Vice-présidents:</b>	Joe Peschisolido Diane St-Jacques	
Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

### SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

<b>Président:</b>	John Godfrey	<b>Vice-président:</b>		
Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

<b>Président:</b>		<b>Vice-président:</b>		
Carolyn Bennett	Nancy Karetak-Lindell	Joe Peschisolido	Larry Spencer	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Anita Neville	Carol Skelton	Tony Tirabassi	
Raymonde Folco				

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Karen Kraft Sloan  
Bob Mills

Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin  
Paul Forseth

Marcel Gagnon  
John Herron  
Gar Knutson

Rick Laliberte  
Karen Redman  
Julian Reed

Andy Savoy  
Hélène Scherrer  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## FINANCES

**Président:** Maurizio Bevilacqua

**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Ken Epp

Sue Barnes  
Carolyn Bennett  
Scott Brison  
Roy Cullen

Albina Guarnieri  
Rahim Jaffer  
Jason Kenney  
Sophia Leung

Yvan Loubier  
John McCallum  
Shawn Murphy  
Lorne Nystrom

Pauline Picard  
Gary Pillitteri  
Monte Solberg

(18)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan

Reed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Stéphan Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Susan Whelan

**Vice-présidents:** Walt Lastewka  
Charlie Penson

Larry Bagnell  
Stéphane Bergeron  
Bev Desjarlais  
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold  
Preston Manning  
Dan McTeague

James Rajotte  
Andy Savoy  
Brent St. Denis

Chuck Strahl  
Paddy Torsney  
Joseph Volpe

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Mauril Bélanger  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Pierre Brien  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw

Pierre Paquette  
Joe Peschisolido  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**Président:** Andy Scott

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Svend Robinson
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Suzanne Tremblay
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Maurice Vellacott
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Tom Wappel
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Randy White
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	Lynne Yelich
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	

### LIAISON

**Président:**

**Vice-président:**

Peter Adams	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	(17)
Mauril Bélanger	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Maurizio Bevilacqua	Joe Fontana	Clifford Lincoln	Susan Whelan	
Raymond Bonin	Bill Graham	Judi Longfield	John Williams	
Bonnie Brown				

### SOUS-COMITÉ DU BUDGET

**Président:** Bill Graham

**Vice-président:**

Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Clifford Lincoln

**Vice-présidents:** Jim Abbott  
Dennis Mills

Paul Bonwick  
Sarmite Bulte  
Rodger Cuzner  
Claude Duplain

Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Roger Gallaway

John Harvard  
Betty Hinton  
Wendy Lill

Grant McNally  
Caroline St-Hilaire  
Tony Tirabassi

(16)

### Membres associés

Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Diane Bourgeois  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies

Stockwell Day  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Dick Proctor  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Wayne Easter

**Vice-présidents:** John Cummins  
Paul Steckle

Sarkis Assadourian  
Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges Farrah

Loyola Hearn  
Dominic LeBlanc  
James Lunney

Bill Matthews  
Lawrence O'Brien  
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer  
Suzanne Tremblay  
Tom Wappel

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Président:** Peter Adams

**Vice-présidents:** Richard Harris  
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

### SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

**Président:** Marlene Catterall

**Vice-président:**

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

**Président:** Carolyn Parrish

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				



## SANTÉ

**Président:** Bonnie Brown

**Vice-présidents:** Reg Alcock  
Rob Merrifield

Diane Ablonczy  
André Bachand  
Colleen Beaumier  
Diane Bourgeois

Jeannot Castonguay  
Brenda Chamberlain  
Stan Dromisky

James Lunney  
Réal Ménard  
Hélène Scherrer

Judy Sgro  
Yolande Thibeault  
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-Guiral  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Pauline Picard

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

**Président:** Ovid Jackson

**Vice-présidents:** James Moore  
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	Mario Laframboise	Alex Shepherd	(16)
Gerry Byrne	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Darrel Stinson	
John Cannis	André Harvey	Val Meredith	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	Dick Proctor
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	John Reynolds
André Bachand	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Serge Marcil	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Inky Mark	Peter Stoffer
Andy Burton	Deborah Grey	Keith Martin	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Monique Guay	Philip Mayfield	Greg Thompson
Serge Cardin	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Réal Ménard	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Charles Hubbard		

## COMITÉS SPÉCIAUX

### COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

**Président:** Paddy Torsney

**Vice-présidents:** Carole-Marie Allard  
Randy White

André Bachand	Mac Harb	Réal Ménard	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Dominic LeBlanc	Stephen Owen	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Derek Lee			

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

#### Coprésident:

#### Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
John Bryden  
Jane Marie Cordy

Donald Oliver  
Vivienne Poy

Mauril Bélanger  
Carolyn Bennett  
Robert Bertrand  
Marlene Catterall  
Marcel Gagnon  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton

Jim Karygiannis  
Raymond Lavigne  
Wendy Lill  
Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Darrel Stinson  
Andrew Telegdi

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Howard Hilstrom  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Tom Wappel

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden  
Sheila Finestone  
Noël Kinsella

Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes  
Paul Bonwick  
Jean-Guy Carignan  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Jim Gouk  
Michel Guimond  
Gar Knutson

Robert Lanctôt  
Derek Lee  
Paul Harold Macklin  
Lynn Myers  
Lorne Nystrom  
Jim Pankiw  
Ted White

(23)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Michel Bellehumeur  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Ghislain Lebel  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Pierrette Venne  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## LANGUES OFFICIELLES

**Coprésidents:** Mauril Bélanger  
Shirley Maheu

**Vice-coprésidents:** Scott Reid  
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Joan Fraser  
Jean-Robert Gauthier  
Laurier LaPierre

Viola Léger  
Jean-Claude Rivest  
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare  
Gérard Binet  
Sarmite Bulte  
Claude Drouin  
Christiane Gagnon  
John Godfrey  
Yvon Godin

Peter Goldring  
Richard Harris  
John Herron  
Raymond Lavigne  
Dan McTeague  
Benoît Sauvageau

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Louis Plamondon

James Rajotte  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**Le Président de la Chambre**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comités des Présidents des Comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers des la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre**

MME ELENİ BAKOPANOS

## MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Lawrence MacAulay	Solliciteur général du Canada
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	Leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	de la ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 2 novembre 2001

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### La Loi corrective de 2001

Projet de loi C-40. Deuxième lecture .....	6871
Motion .....	6871
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi .....	6871

#### La Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut

Projet de loi C-33. Étape du rapport .....	6871
Motion d'approbation .....	6871
Adoption de la motion .....	6871
Troisième lecture .....	6871
M. Finlay .....	6871
M. Mayfield .....	6872
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	6873
M. Bergeron .....	6874
M. Keddy .....	6875
M. Hearn .....	6876
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	6876
M. Harb .....	6877
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	6877

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

#### Les organisations religieuses

M. Mayfield .....	6877
-------------------	------

#### Mme Solange Chaput-Rolland

M. Proulx .....	6878
-----------------	------

#### Le multiculturalisme

M. Bertrand .....	6878
-------------------	------

#### Le syndrome de Down

M. O'Brien (Labrador) .....	6878
-----------------------------	------

#### Michael McCabe

Mme Bulte .....	6878
-----------------	------

#### L'opération Apollo

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	6878
--	------

#### L'industrie de l'aluminium

M. Drouin .....	6879
-----------------	------

#### La Chaîne d'affaires publiques par câble

M. Dubé .....	6879
---------------	------

#### Les Instituts de recherche en santé du Canada

Mme Folco .....	6879
-----------------	------

#### Le terrorisme

M. Obhrai .....	6879
-----------------	------

#### La Seconde Guerre mondiale

M. LeBlanc .....	6880
------------------	------

#### L'économie

M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	6880
-----------------------------------	------

#### L'assurance-emploi

Mme Girard-Bujold .....	6880
-------------------------	------

#### Reuven Bulka

M. Harb .....	6880
---------------	------

#### L'église anglicane St. John's

M. Keddy .....	6880
----------------	------

#### Le jour du Souvenir

M. Cullen .....	6881
-----------------	------

#### Le patrimoine chrétien

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands) .....	6881
--	------

### QUESTIONS ORALES

#### La loi antiterroriste

M. Day .....	6881
M. Owen .....	6881
M. Day .....	6881
M. Owen .....	6881
M. Day .....	6881
M. Owen .....	6882

#### Le bois d'oeuvre

M. Day .....	6882
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6882
M. Day .....	6882
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6882

#### L'économie

Mme St-Hilaire .....	6882
M. McCallum .....	6882
Mme St-Hilaire .....	6882
M. McCallum .....	6882
M. Bigras .....	6883
M. McCallum .....	6883
M. Bigras .....	6883
M. McCallum .....	6883
M. Nystrom .....	6883
M. McCallum .....	6883
M. Nystrom .....	6883
M. McCallum .....	6883

#### Le bois d'oeuvre

M. Strahl .....	6883
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6883
Mme Meredith .....	6884
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6884

#### La sécurité nationale

M. Jaffer .....	6884
M. Cauchon .....	6884
M. Jaffer .....	6884
M. Collenette .....	6884

#### Le bois d'oeuvre

M. Gagnon (Champlain) .....	6884
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6884
M. Gagnon (Champlain) .....	6884
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	6884

#### La GRC

M. Reynolds .....	6885
-------------------	------

M. MacAulay.....	6885	<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Reynolds.....	6885	M. Martin (Winnipeg-Centre).....	6889
M. MacAulay.....	6885	Mme Folco.....	6889
<b>L'industrie de l'édition</b>		M. Kilger.....	6889
M. Guimond.....	6885	<b>La Loi antiterroriste</b>	
Mme Bulte.....	6885	M. MacKay.....	6889
M. Guimond.....	6885	M. Owen.....	6890
Mme Bulte.....	6885	<b>La Loi sur les armes à feu</b>	
<b>Le terrorisme</b>		M. Epp.....	6890
M. White (Langley—Abbotsford).....	6885	M. Owen.....	6890
Mme Caplan.....	6885	<b>La Société Radio-Canada</b>	
M. White (Langley—Abbotsford).....	6885	Mme Guay.....	6890
Mme Caplan.....	6886	Mme Bulte.....	6890
<b>Les consultations prébudgétaires</b>		<b>La santé</b>	
M. Harvard.....	6886	M. Proulx.....	6890
M. McCallum.....	6886	M. Castonguay.....	6890
<b>L'APECA</b>		<b>Les travaux de la Chambre</b>	
Mme Lill.....	6886	M. Boudria.....	6890
M. Thibault.....	6886		
Mme Lill.....	6886		
M. Thibault.....	6886		
<b>Le bois d'oeuvre</b>			
M. Hill (Prince George—Peace River).....	6886		
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6886		
<b>Les pêches</b>			
M. Hearn.....	6887		
M. Dhaliwal.....	6887		
<b>La Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales</b>			
M. Pallister.....	6887		
Mme Carroll.....	6887		
M. Pallister.....	6887		
Mme Carroll.....	6887		
<b>La Technobase de Saint-Hubert</b>			
M. Bergeron.....	6887		
M. Cauchon.....	6887		
M. Kilger.....	6887		
M. Bergeron.....	6887		
M. Cauchon.....	6888		
<b>Le bois d'oeuvre</b>			
M. Stinson.....	6888		
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6888		
M. Stinson.....	6888		
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6888		
<b>La loi antiterroriste</b>			
M. Macklin.....	6888		
M. Owen.....	6888		
M. Kilger.....	6888		
<b>Le bois d'oeuvre</b>			
Mme Hinton.....	6888		
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6889		
Mme Hinton.....	6889		
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6889		
<b>La Loi antiterroriste</b>			
M. Ménard.....	6889		
M. Owen.....	6889		
		<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
		<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
		M. Regan.....	6890
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
		M. Saada.....	6891
		<b>Le Code criminel</b>	
		M. Harb.....	6891
		Projet de loi C-408. Présentation et première lecture.....	6891
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6891
		<b>Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales</b>	
		M. Boudria.....	6891
		Projet de loi S-31. Première lecture.....	6891
		Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi.....	6891
		<b>Pétitions</b>	
		<b>Les pesticides</b>	
		M. Macklin.....	6891
		<b>Questions au Feuilleton</b>	
		M. Regan.....	6891
		<b>Les travaux de la Chambre</b>	
		M. Boudria.....	6891
		<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>	
		<b>Les enfants de parents divorcés</b>	
		M. Hill (Prince George—Peace River).....	6891
		Motion.....	6891
		M. Owen.....	6893
		Mme Skelton.....	6895
		Mme Guay.....	6896
		M. Martin (Winnipeg-Centre).....	6897
		M. Epp.....	6898

**ANNEXE**

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**